

■ **Décision SGA-DEC-2026-n° 189**
Objet : contrat de location de véhicules
Direction Générale des Services Techniques

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, certifiée exécutoire le 28 mars 2026 ;
- Vu la délégation à Monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Le programme 2026 de la ville de Creil, au titre de la location de véhicules,

■ **Considérant**

La proposition présentée par MOBILIZE LEASE&CO relative à la location de véhicules particuliers et utilitaires.

■ **Décide**

Article 1 : de signer un contrat relatif à la prestation de services sus-désignée avec la société MOBILIZE LEASE&CO située 14, avenue du Pavé Neuf à NOISY LE GRAND (93168) Cedex concernant le véhicule ci-après :

- **1 NOUVELLE RENAULT CLIO TECHNO TCE 115 CH** pour un montant mensuel de 296,76€ HT (deux cent quatre vingt seize euros et soixante seize centimes hors taxes) soit 301,76€ TTC (trois cent un euros et soixante seize centimes toutes taxes comprises)

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le **29/4/2026**

Omar YAQOOB



Maire de Creil
Président de l'ACSO

Date de notification : 04/05/2026

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 30/04/2026

Date de publication sur le site de la Ville : 20/05/2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260430-011-AI

S'LO

MOBILIZE LEASE&CO

bon de commande

Véhicule neuf en Location Longue Durée

numéro de tarif véhicule : 222905

édité le 24/04/2026

Sté COMMUNE DE CREIL

siret : 21600174300527 code APE : 8411Z

place francois mitterrand

bp 76

60100 CREIL

fournisseur du véhicule commandé

GUEUDET ALLIANCE OISE

Renault ST MAXIMIN

Rue DE VALMY

60740 ST MAXIMIN

Tel : 03.44.64.64.00 - Fax :

RCS : B309469260 - N°ORIAS : 67027442

vendeur : GOMES XAVIER

tel direct : 03.44.53.97.00 - tel port :

email :

téléphone bureau :

email :

interlocuteur : M. COMTE THIERRY

portable interlocuteur :

email interlocuteur :

Dans le cadre du contrat de Location Longue Durée (LLD) conclu avec MOBILIZE LEASE & CO (1), le client commande le véhicule détaillé ci-dessous, objet de la LLD :

véhicule commandé

NOUVELLE RENAULT CLIO

TECHNO TCE 115 CH

couleur : noir étoilé

sellerie : sellerie textile 100% recyclé

harmonie : harmonie noire

puissance fiscale : 6 CV

détails des services (4)

Votre véhicule ne bénéficie d'aucun service

modalités

date de livraison prévue : 29/05/2026

lieu de livraison : senlis

détail de la configuration du véhicule

HT

TTC

* taux de TVA : 20 %

options (détail page 2)

accessoires (détail page 2)

suppléments (2) (détail page 2)

	HT	TTC
suppléments admin (2)	296.76 €	301.76 €
certificat immatriculation	269.00€	269.00€
redevance envoi	2.76€	2.76€
carburant *	25.00€	30.00€

services au comptant (4)

Les suppléments et suppléments administratifs sont facultatifs



REF: BONCLIDLOC-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

Réf: Octobre 2025/BdcEtOffreCoLld1

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260430-011-AI

MOBILIZE LEASE&CO

bon de commande

Véhicule neuf en Location Longue Durée
numéro de tarif véhicule : 222905

édité le 24/04/2026

fournisseur du véhicule commandé

GUEUDET ALLIANCE OISE
Renault ST MAXIMIN

Rue DE VALMY

60740 ST MAXIMIN

Tel : 03.44.64.64.00 - Fax :

RCS : B309469260 - N°ORIAS : 67027442

détail options

roue de secours temporaire
peinture noir étoile

détail suppléments (facultatifs)

acc tapis + ecrou

mentions légales et autres précisions

- (1) DIAC LOCATION SA, agissant sous la marque commerciale MOBILIZE LEASE & CO, société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988. Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex. SIREN 329 892 368 R.C.S Bobigny - N° d'identification T.V.A. : FR84 329892368 Code APE : 7711B - N° ORIAS : 07 004 967
- (2) Facultatif.
- (3) Sous réserve de confirmation et/ou d'éligibilité au jour de la facturation ou de l'immatriculation du véhicule selon conditions prévues par la réglementation applicable voir www.service-public.fr.
- (4) Les services visés font l'objet de contrats associés à la commande du véhicule et sont soumis à des Conditions Générales de Vente spécifiques lues et approuvées par le Client.

Le signataire déclare être dûment habilité à représenter **COMMUNE DE CREIL** aux fins de signature du présent bon de commande

Ainsi établi à CREIL, le 28/04/2026 en deux exemplaires, chacune des parties ayant reçu le sien.

En signant le présent document, le client déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de garantie du Constructeur et les conditions générales de vente des services connectés du Constructeur applicables à la date renseignée ci-dessus, dont il reconnaît avoir reçu un exemplaire de chaque.

Commentaire :

Omar YAQOUB
Maire de Creil
Président de l'ACSE



Signature conseiller commercial : XAVIER GOMES

Signature client : COMMUNE DE CREIL



REF : BONCLIDLOC-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

Réf : Octobre 2025/BdcEtOffreCoLld1



CONDITIONS GENERALES DES GARANTIES DES VEHICULES RENAULT (ex Version Juin 2025)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260430-011-AI

S'LO

1. DESCRIPTION DES GARANTIES RENAULT

Les véhicules de la gamme RENAULT bénéficient des Garanties RENAULT comprenant la Garantie Véhicule, la Garantie Peinture et la Garantie Anticorrosion telles que définies dans les présentes conditions générales. Ces dispositions ne se substituent pas à la garantie légale en vigueur dans votre pays. Vos droits légaux sont préservés.

1.1 La Garantie Véhicule

RENAULT garantit les véhicules neufs de sa gamme contre tout défaut de matière, de montage ou de fabrication.

1.2. La Garantie Anticorrosion

RENAULT garantit la carrosserie et le sous-assement de tous les véhicules de sa gamme contre la perforation de la tôle venant de l'intérieur due à une corrosion liée à un défaut de fabrication, de matière ou d'application des produits de protection.

1.3 La Garantie Peinture

RENAULT garantit la peinture de la carrosserie et des éléments peints (tels que rétroviseurs extérieurs, boucliers) sur les véhicules de sa gamme présentant un défaut de peinture ou de son application.

2. DUREE DES GARANTIES RENAULT

Les véhicules de la gamme RENAULT bénéficient de la Garantie Véhicule, de la Garantie Anticorrosion et de la Garantie Peinture pendant les durées indiquées dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Tableau de synthèse des durées de garantie

	Véhicules	Echéance au premier des deux termes atteint	
		Durées	Kilométrage
Garantie Véhicule	Tous les véhicules RENAULT	2 ans	illimité
Garantie Anticorrosion	Tous véhicules sauf Master	12 ans	illimité
	Master	6 ans	
Garantie Peinture	Tous	3 ans	illimité

3. DATE D'EFFET DES GARANTIES RENAULT

Les Garanties RENAULT prennent effet à la date de livraison figurant sur la Fiche d'Entretien et de Garantie (ou carnet de garantie) remise au client lors de la livraison du véhicule. Lorsque le véhicule est acheté par un intermédiaire, la période de garantie prend effet le jour où le véhicule est livré à l'intermédiaire.

4. CHAMP D'APPLICATION DES GARANTIES RENAULT

4.1 La Garantie Véhicule

Le client bénéficie :

- de l'élimination à titre gratuit (pièce et main d'œuvre) de toute défectuosité de matière, de montage ou de fabrication dûment constatée sur le véhicule, à son initiative, ainsi que les réparations éventuelles des dommages causés du fait de cette défectuosité à d'autres pièces du véhicule. Il appartient à l'atelier RENAULT de décider, tout en informant le client, s'il y a lieu de réparer ou de remplacer la pièce défectueuse.
- de l'assistance routière et de prestations complémentaires définies dans le chapitre 6 - Assistance ou chapitre 7 - Offre Mobilité Client.

4.2 La Garantie Anticorrosion

Le client bénéficie de la remise en état ou du remplacement gratuit des éléments qui présenteraient une perforation de la tôle venant de l'intérieur due à une corrosion liée à un défaut de fabrication, de matière ou d'application des produits de protection, reconnus par le constructeur.

Il appartient à l'atelier RENAULT, qui en informera le client, de décider s'il y a lieu de réparer ou de remplacer ces éléments.

4.3 La Garantie Peinture

Le client bénéficie de la remise en état ou du remplacement gratuit des éléments qui présenteraient des défauts de peinture (dégradation de la laque, du vernis de finition, due à tout défaut de matière, de fabrication ou d'application) reconnus par le constructeur.

5. LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DES GARANTIES RENAULT

Ces garanties sont applicables à tout véhicule vendu neuf en France Métropolitaine tant qu'il circule et reste immatriculé dans l'un des pays figurant dans la liste ci-dessous :

FRANCE METROPOLITAINE ET DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER - ALBANIE - ALLEMAGNE - ANDORRE - AUTRICHE - BELGIQUE - BOSNIE HERZEGOVINE - BULGARIE - CHYPRE - CROATIE - DANEMARK - ESPAGNE - ESTONIE - FINLANDE - GRANDE BRETAGNE - GRECE - HONGRIE - IRLANDE - ISLANDE - ITALIE - KOSOVO - LETTONIE - LIECHTENSTEIN - LITUANIE - LUXEMBOURG - MACEDOINE - MALTE - MONACO - NORVEGE - PAYS BAS - POLOGNE - PORTUGAL - REPUBLIQUE TCHÈQUE - ROUMANIE - SAINT-MARIN - SERBIE - MONTENEGRO - SLOVAQUIE - SLOVENIE - SUEDE - SUISSE

Si le véhicule est amené à être utilisé en dehors de la zone géographique définie ci-dessus, le client perd le bénéfice des présentes garanties (hors déplacement touristique).

Si le véhicule vendu neuf immatriculé dans un des pays ci-dessus est amené à circuler dans le cadre d'un déplacement touristique en dehors d'un pays de cette liste, le client garde le bénéfice des présentes garanties sauf dans les pays à risques.

6. ASSISTANCE

6.1 Les bénéficiaires

Dans le cadre de la Garantie Véhicule, le client, ou le conducteur autorisé, et les personnes accompagnant ce dernier à titre gratuit dans la limite du nombre de places figurant sur le certificat d'immatriculation, bénéficient, à compter de la date d'effet définie à l'article 3, des prestations de l'Assistance Renault dans les conditions définies ci-dessous.

Ces prestations s'appliquent à l'ensemble des véhicules de la gamme RENAULT à l'exception des véhicules RENAULT fournis par une société de location "courte durée".

6.2 Fait générateur

Le véhicule doit être immobilisé par une panne consécutive à un incident mécanique, électrique ou électronique imprévisible, couvert par la Garantie Véhicule, dûment constaté par le constructeur et/ou l'un des membres de son réseau et n'engageant pas la responsabilité du client ou du conducteur.

6.3 Mise en œuvre des prestations de RENAULT ASSISTANCE

Avant d'appeler RENAULT ASSISTANCE, le client se munira des informations suivantes pour une meilleure efficacité du dépannage :

Lieu précis de la panne : rue et numéro, route et borne kilométrique, repère visuel...

Identification du véhicule : numéro d'identification porté sur la Fiche entretien et Garantie, immatriculation du véhicule, type de motorisation.

Téléphone : où le client peut être joint.

Dès réception de l'appel du client, et en fonction de sa situation, RENAULT ASSISTANCE organise et prend en charge financièrement les prestations définies ci-après.

Le client n'aura pas d'avance de frais à faire, sauf, compte tenu de la réglementation en vigueur, les frais de remorquage lorsque le véhicule est remorqué sur autoroute ou voie assimilée. Dans ce cas, le client doit prévenir RENAULT ASSISTANCE dès sa sortie d'autoroute ou voie assimilée.

ATTENTION : RENAULT ASSISTANCE ne prend pas en charge les dépenses effectuées par le client sans son accord préalable.

Les prestations d'assistance et les prestations complémentaires sont exclusivement mises en œuvre par RENAULT ASSISTANCE.

Les frais d'assistance et de prestations complémentaires sont à la charge du client si l'intervention n'est pas sous garantie.

6.4 Les prestations de l'Assistance RENAULT

Les prestations de RENAULT ASSISTANCE comprennent la prestation d'Assistance routière et les prestations complémentaires définies ci-dessous.

• Prestations d'Assistance routière :

a) Dépannage sur place

Dans la mesure du possible, RENAULT ASSISTANCE organise sur place et dans les meilleurs délais le dépannage du véhicule.

Si le véhicule ne peut être réparé sur place et qu'un remorquage s'avère nécessaire, le conducteur et ses passagers définis à l'article 6.1. « Les bénéficiaires » bénéficient des prestations de remorquage et des prestations complémentaires.

b) Remorquage

Le véhicule sera remorqué vers l'atelier RENAULT le plus proche ou, à défaut, dans certains pays européens, vers le garage le plus proche susceptible d'effectuer la réparation.

Afin d'identifier la cause de la panne et optimiser sa résolution, RENAULT peut effectuer un diagnostic à distance en collectant des données techniques du Véhicule. Ces données sont transmises au service Après-Vente RENAULT. Par conséquent, lorsque le client contacte RENAULT ASSISTANCE, RENAULT pourra effectuer un accès à distance des données techniques lors de la prestation d'assistance. Les données sont collectées dans les vingt-quatre (24) heures suivant la demande de prise en charge par le client et, elles seront conservées pendant une durée de trois (3) ans. Pour en savoir plus sur la gestion des données personnelles et pour l'exercice des droits, le client peut consulter la Politique de protection des données personnelles RENAULT.

• Prestations complémentaires :

Si le réseau se trouve dans l'impossibilité de s'engager à livrer le véhicule au bout de 4 heures après enlèvement par l'assistance, le client pourra bénéficier, en fonction de sa situation, d'une des prestations complémentaires suivantes. Les prestations c, d, e, g ne sont pas cumulables entre elles. La prestation f est cumulable avec l'une des prestations c, d, e ci-dessous.



REF : CGBONCOMSQ-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

Réf : REN.GARANTIE.VT.07-2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SERVICES CONNECTES

1. Objet

Les véhicules de la gamme RENAULT peuvent bénéficier, selon les modèles et les caractéristiques, de différents Services Connectés.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir la vente des Services Connectés par l'Etablissement Désigné.

S'y ajoutent des Conditions Particulières, énumérant les Services Connectés auxquels le Client a accès ainsi que leur durée de validité respective.

Lorsque les Services Connectés sont vendus en série, les Conditions Particulières sont éditées et remises au Client au moment de la livraison du Véhicule. Les principaux éléments des Conditions Particulières sont accessibles tout au long de la durée de vie du Véhicule sur l'espace personnalisé My Renault.

2. Définitions

- a) « **Applications Google** » désignent les applications publiées par Google, téléchargeables depuis l'écran multimédia à partir du Google Play pour les véhicules équipés de openR link.
- b) « **Client** » désigne la personne physique qui souscrit les Services Connectés, en tant que propriétaire du Véhicule, ou, dans le cadre d'une location avec option d'achat ou d'une location de longue durée, l'utilisateur ayant conclu un tel contrat.
- c) « **Conditions Générales de Vente** » (ou « **CGV** ») désignent les présentes conditions contractuelles entre le Client et l'Etablissement Désigné, détaillant les conditions légales de vente et de fourniture des Services Connectés.
- d) « **Conditions Particulières** » désignent les conditions contractuelles entre le Client et l'Etablissement Désigné venant en complément des CGV, lorsque les Services Connectés sont vendus en série pour détailler la liste exhaustive et la durée des Services Connectés équipant le Véhicule du Client.
- e) « **Conditions d'Utilisation Tierces** » désignent les conditions contractuelles convenues entre (i) le Client et (ii) l'éditeur d'un service ou d'une Application Google ou de Google intégré, régissant les modalités et conditions de leur utilisation et accessibles depuis le Véhicule.
- f) « **Contrat** » désigne l'ensemble des conditions contractuelles, constituées des Conditions Générales de Vente et des Conditions Particulières, et régissant les Services Connectés.
- g) « **Données Personnelles** » désignent toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable (une « personne concernée ») ; une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.
- h) « **easy link** » désigne le Système multimédia easy link équipant le Véhicule et permettant au Client d'accéder, depuis le Véhicule, aux Services Connectés.
- i) « **Etablissement Désigné** » désigne le vendeur du Véhicule i) appartenant au réseau de distribution RENAULT, ou ii) le concessionnaire, ou iii) le vendeur indépendant agréé dont les coordonnées



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

figurent sur la commande et la facture remise au Client.

j) « **Google Intégré** » désigne les services édités par Google et mis à disposition des utilisateurs par RENAULT depuis une plateforme technique développée par RENAULT. L'accessibilité à Google intégré dépend du niveau d'équipements des Véhicules équipés de openR link tel que décrit dans la brochure commerciale.

k) « **My Renault** » désigne le site web espace client « My Renault » ou l'application mobile « My Renault » téléchargeable, à partir des plateformes Apple Store et Google Play qui permet au Client d'utiliser certains Services Connectés activés sur le Véhicule.

l) « **openR link** » désigne le Système multimédia openR link équipant le Véhicule et permettant au Client d'accéder, depuis le Véhicule, aux Services Connectés.

m) « **RENAULT** » désigne l'entité juridique RENAULT sas – société par actions simplifiée enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 780 129 987, ayant son siège social 122-122 bis avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt – France, qui conçoit, développe et fabrique les Véhicules vendus par l'Etablissement Désigné.

n) « **Services Connectés** » désigne des prestations immatérielles payantes ou gratuites permettant au Client de profiter de fonctionnalités fournies par le constructeur RENAULT ou par un tiers, améliorant l'expérience/la relation et la qualité de service du Client.

Par l'intermédiaire d'une connectivité embarquée dans le Véhicule, ou grâce à des moyens mobiles de communication électronique, ces services sont basés sur la mise en relation du Véhicule avec un écosystème extérieur.

Ce sont des services destinés à l'usage du Client ou d'un utilisateur du Véhicule comme par exemple :

- des services permettant le contrôle du Véhicule à distance, la mise à jour à distance du Véhicule ou encore apportant du divertissement dans le Véhicule,
- des services d'aide à la conduite ou à la navigation,
- des services permettant d'améliorer et de fournir des modalités variées de mobilité,
- des services dont le déploiement résulte d'une obligation légale ou réglementaire.

Les Services Connectés s'utilisent dans le Véhicule ou via une application sur un smartphone, ou une tablette interagissant avec le Véhicule et nécessitent la souscription au Contrat de la part du Client. Leur durée peut être limitée ou illimitée dans le temps.

Dans le Véhicule, ils peuvent prendre la forme d'une fonctionnalité native ou bien d'une application à lancer dans les écrans embarqués.

o) « **Services Connectés Propriétaires** » désignent des prestations immatérielles payantes ou gratuites permettant au Client d'accéder à des fonctionnalités fournies par le constructeur RENAULT ou par un tiers, dont l'objectif principal est de veiller au bon fonctionnement du Véhicule, durant son cycle de vie.

p) « **Service Relations Clients** » désigne le service d'assistance au Client accessible par formulaire de contact sur <https://www.renault.fr/contactez-nous/reclamation.html>, par WhatsApp via l'application My Renault, par e-mail assistance.multimedia@renault.com ou par téléphone, **01 70 48 92 58** du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00

q) « **Système Multimédia** » désigne l'interface homme machine présente dans le Véhicule, matérialisée par un écran à disposition du Client. Il peut inclure notamment les fonctionnalités suivantes :

- un système d'exploitation,
- un navigateur permettant le guidage en conduite (fonctionnalité parfois absente de certains systèmes multimédia),



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

- des fonctionnalités permettant l'écoute de la radio ou de la musique,
- un kit Bluetooth permettant la gestion des appels et des contacts,
- un utilitaire de gestion des équipements du Véhicule comme la caméra de recul, l'ordinateur de bord comprenant les données énergétiques, la consommation de carburant/charge de batterie etc.,
- la reconnaissance vocale permettant la commande de fonctionnalités par la voix,
- l'accès éventuel à des stores en ligne pour consulter le catalogue de Services Connectés.

r) « **Utilisateur** » désigne les utilisateurs du service connecté intitulé « Clé Digitale » incluant la personne qui émet une clé digitale (le « **Gestionnaire** »), généralement le Client, au profit d'un utilisateur qui la reçoit (« **Utilisateur Désigné** ») pour déverrouiller le Véhicule.

s) « **Véhicule(s)** » désigne le(s) véhicule(s) de la gamme Renault équipé(s) de Services Connectés sans Système multimédia ou supportés par un Système multimédia easy link ou openR link selon la génération du Véhicule et tel qu'indiqué dans le descriptif commercial ou la notice d'utilisation. Cette définition s'applique généralement aux véhicules neufs (par opposition aux véhicules d'occasion) destinés au transport privé de passagers (par opposition aux véhicules destinés au transport de marchandises ou au transport commercial de personnes). Mais cette définition, dans le contexte de ces CGV, peut aussi faire référence aux catégories suivantes de Véhicules :

- Les Véhicules « **d'Occasion** », par opposition à un « véhicule neuf », désignent un véhicule acheté d'occasion, ce qui signifie que les services connectés ont été activés par le client initial avec un impact sur la durée restante des services connectés.
- Les Véhicules qui sont des « **Véhicules Utilitaires Légers** » (VUL), par opposition à un « véhicule de tourisme », désignent un véhicule principalement conçu et construit pour le transport de

marchandises, y compris des fourgonnettes, des pick-ups et des véhicules utilitaires similaires.

Lorsqu'un véhicule entre dans l'une ou chacune de ces deux catégories, certaines conditions spécifiques peuvent s'appliquer (qui doivent être spécifiées dans les parties appropriées de ces CGV).

3. Mise à disposition des Services Connectés

Selon le modèle et l'équipement du Véhicule, les Services Connectés font partie intégrante de la vente du Véhicule (ci-après « en série ») ou sont proposés soit en option, soit à l'expiration des Services Connectés proposés en série (ci-après « en option » ou « à expiration ») pour une période spécifique telle que spécifiée dans le tableau décrivant chaque service connecté.

Pour les Véhicules Utilitaires Légers, des conditions et durées spécifiques peuvent s'appliquer à certains Services Connectés.

Pour les Véhicules d'Occasion, la durée de chaque Service Connecté dépend de sa date d'activation initiale (en référence au moment où le Véhicule était neuf). Lorsqu'un Client fait l'acquisition d'un Véhicule d'Occasion, le Client ne bénéficiera que de la période restante de chaque Service Connecté. Le Client peut évaluer la durée restante en se connectant à son compte My Renault et en vérifiant la date d'expiration pour chaque Service Connecté.

RENAULT se réserve la possibilité de modifier la durée d'un Service Connecté, de ne plus le proposer en série, en option ou à son expiration.



3.1. En série

Lorsque les Véhicules sont équipés en série, les Services Connectés s'inscrivent dans l'offre commerciale globale du Véhicule.

Les Services Connectés en série sont disponibles selon le pays concerné, selon le modèle, sa version et son équipement :

- Pour les Systèmes Multimédia easy link :

SERVICE	DESCRIPTION
Appel d'urgence	Ce service est un service réglementaire en Europe imposé pour les Véhicules à leur sortie d'usine et tributaire des réseaux de télécommunications compatibles. En cas d'accident et à condition que le Véhicule soit situé dans un périmètre captant un réseau de télécommunications compatible en Europe et opérationnel, le Véhicule émet un appel d'urgence automatiquement ou par simple pression d'un bouton se situant sur le plafond de l'habitacle. Des données du Véhicule sont partagées automatiquement avec le centre d'appel pour une intervention plus rapide sur les lieux de l'accident.
Reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de sur vitesse Durée : 7 ans	Ce service est un service réglementaire en Europe, Turquie et Israël. Il permet d'informer l'utilisateur, grâce à une alerte sonore et visuelle au tableau de bord, lorsqu'il dépasse la limite de vitesse autorisée sur la route. La mise à jour régulière des vitesses limite est préconisée.
Appel à Renault Assistance Durée : 8 ans	Ce service permet au Client, à condition que le Véhicule soit situé dans un périmètre captant un réseau de télécommunications compatible et opérationnel, d'appeler directement Renault Assistance depuis le Véhicule en cas de panne. La localisation ainsi que les informations techniques du Véhicule sont automatiquement transmises lors de l'appel.
Mise à jour système Durée : 3 ans	Ce service permet la mise à jour de certains softwares du Véhicule grâce à la technologie Over The Air.
Mise à jour automatique de la cartographie Durée : 3 ans	Ce service permet au Client de bénéficier d'une cartographie toujours à jour dans son Véhicule grâce à la technologie Over The Air. La mise à jour se fait via les serveurs sur la carte du pays favori.
Mise à jour de la cartographie Durée : 7 ans	Ce service permet au Client de mettre à jour sa cartographie manuellement depuis la Customer Toolbox grâce à une clé USB.



<p>Navigation Intelligente</p> <p>Durée : 3 ans</p>	<p>Ce pack de services permet d'avoir en temps réel, grâce aux services TomTom, l'information trafic, les zones de danger, la météo sur le trajet, l'indication des stations-service avec le prix des carburants. Il permet également, grâce à la fonction Google Search, d'effectuer une recherche d'adresses et points d'intérêt à l'aide de mots-clés. Enfin, la navigation de porte à porte permet de localiser le Véhicule dans l'application My Renault, d'envoyer un trajet depuis l'application My Renault dans l'écran easy link du Véhicule et de retrouver l'itinéraire à pied jusqu'à la destination finale directement dans l'application My Renault.</p>
<p>Pack Tableau de bord à distance</p> <p>Durée : 3 ans</p>	<p>Ce pack inclut les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - [Information sur le Véhicule] de consulter depuis le smartphone du Client via l'application My Renault différentes informations du Véhicule : le kilométrage total, la localisation du Véhicule, l'autonomie en kilomètres ou miles, la pression des pneus. - [Information Véhicule Déverrouillé] Ce service permet d'indiquer au Client, via l'app My Renault, l'état de verrouillage des portes du Véhicule auquel le smartphone du Client est synchronisé. Il envoie également une alerte via notification sur le smartphone du Client (sous réserve que le Client accepte les notifications émises par l'app My Renault), si le Véhicule est stationné, en zone couverte par le réseau téléphonique sans fils, avec ses portes non verrouillées.
<p>Pack Contrôle à Distance</p> <p>Durée : 3 ans</p>	<p>Ce pack de services permet pour les Véhicules électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'afficher le niveau de charge de la batterie, le statut de branchement du Véhicule, l'historique des charges réalisées, la zone atteignable du Véhicule grâce à l'état de charge de la batterie du Véhicule, - de contrôler à distance le Véhicule depuis l'application My Renault : démarrer, programmer ou retarder la charge à distance, ou encore démarrer le chauffage ou la climatisation à distance pour préconditionner le Véhicule, - de préparer un parcours optimal en trouvant les points de charge sur le parcours.



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

- Pour les Systèmes Multimédia openR link :

A. Pour les Véhicules dont la connectivité est assurée par Orange

SERVICE	DESCRIPTION
Appel d'urgence	Ce service est un service réglementaire en Europe imposé pour les Véhicules à leur sortie d'usine et tributaire des réseaux de télécommunications compatibles. En cas d'accident et à condition que le Véhicule soit situé dans un périmètre captant un réseau de télécommunications compatible en Europe et opérationnel, le Véhicule émet un appel d'urgence automatiquement ou par simple pression d'un bouton se situant sur le plafond de l'habitacle. Des données du Véhicule sont partagées automatiquement avec le centre d'appel pour une intervention plus rapide sur les lieux de l'accident.
Reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse Durée : 14 ans	Ce service est un service réglementaire en Europe, Turquie et Israël. Il permet d'informer le Client, grâce à une alerte sonore et visuelle au tableau de bord, lorsqu'il dépasse la limite de vitesse autorisée sur la route.
Mise à jour système à distance Durée : 5 ans	Ce service permet la mise à jour automatique de certains softwares du Véhicule grâce à la technologie Over The Air. Le Client reçoit alors une notification sur le contenu de la mise à jour système et peut décider de lancer la mise à jour au moment de son choix. Le Client est informé via son écran de bord de la durée estimative de la mise à jour, étant précisé que pendant ladite mise à jour système, le Véhicule ne peut rouler. Le Client peut également décider d'automatiser l'installation de certaines mises à jour afin qu'elles se lancent automatiquement lorsque les conditions sont réunies. Dans certains cas critiques pour la sécurité du Véhicule et du Client ou au-delà du dixième refus de lancer la mise à jour système, celle-ci s'effectuera automatiquement.



<p>Pack Navigation</p> <p>Durée : 5 ans</p>	<p>Ce pack comprend les services suivants :</p> <hr/> <p>[Google intégré]</p> <p>- l'accès, dans l'écran central openR link du Véhicule et sur le tableau de bord, à l'application Google Maps pour la navigation, ainsi qu'à l'application Google Assistant pour permettre de commander par la voix la navigation, des fonctions du Véhicule ou obtenir des informations sans quitter la route des yeux. Il permet également de télécharger des applications depuis Google Play dans l'écran central openR link du Véhicule.</p> <hr/> <p>[reno, l'avatar officiel Renault]</p> <p>- pour les véhicules électriques, ce pack comprend reno, l'avatar officiel Renault, lequel peut, depuis l'écran central du Véhicule selon les paramétrages de l'utilisateur, l'accompagner dans la découverte et l'utilisation du Véhicule des manières suivantes: i) il émet des recommandations à l'utilisateur pour adapter certains paramètres du Véhicule au contexte et à l'environnement afin d'optimiser l'expérience de l'utilisateur ; ii) il répond aux commandes vocales de l'utilisateur pour agir sur le Véhicule, et iii) grâce à l'intelligence artificielle, il peut également répondre à de nombreuses questions de manière fluide et conversationnelle. Ces fonctionnalités ont été développées par notre partenaire technologique, la société Cerence Inc., qui s'appuie sur diverses sources, dont ChatGPT pour que reno l'avatar puisse répondre à de nombreuses requêtes. RENAULT n'est pas responsable des réponses formulées par l'avatar en mode conversationnel.</p> <hr/> <p>[Conduite hybride prédictive]</p> <p>- pour les véhicules avec une motorisation hybride auto-rechargeable, afin d'optimiser l'énergie électrique, l'autonomie et les performances du véhicule selon les conditions de roulage et le parcours (pentes, info trafic, ville, etc.), le Véhicule anticipe la conduite avec les motorisations thermiques, hybrides ou 100% électrique en fonction des lieux qu'il traverse.</p>
<p>Pack Infotainment (Orange)</p>	<p>Ce pack de services permet d'utiliser, dans l'écran central openR link du Véhicule, les applications téléchargées depuis Google Play (applications media, streaming audio etc.). Pour l'utilisation des applications téléchargées depuis Google Play, le Client doit disposer d'un forfait de données dédié : i) en partageant la connexion de son téléphone mobile avec son Véhicule ou ii), selon disponibilité pays, en souscrivant à une offre payante dont les premiers 3 Go sont offerts (valides pendant 6 mois sans engagement) dédiée à son Véhicule auprès de notre partenaire Orange.</p>
<p>Pack contrôle à distance</p> <p>Durée : 5 ans</p>	<p>Ce pack de services inclut les services suivants, utilisables depuis l'application My Renault :</p> <hr/> <p>[Tableau de bord à distance, localisation de ma voiture & historique de charge]</p> <p>- consulter depuis le smartphone du Client via l'application My Renault différentes informations de son Véhicule : le kilométrage total, l'autonomie en kilomètres ou miles, la localisation du Véhicule et pour les Véhicules</p>



	<p>électriques, le niveau de charge de la batterie, le statut de branchement de la voiture, l'historique des charges réalisées ;</p>
	<p>[Zone accessible – rayon d'autonomie]- pour les Véhicules électriques, consulter la zone atteignable du Véhicule grâce à l'état de charge de la batterie du Véhicule ;</p>
	<p>[Allumage et extinction des feux et du klaxon] - le faire klaxonner ou faire clignoter les lampes pour le retrouver sur un parking ;</p>
	<p>[Lancement de la climatisation/chauffage & programmation de la charge et de la climatisation/chauffage] - pour les Véhicules électriques, programmer ou retarder la charge à distance ou encore démarrer et programmer le chauffage ou la climatisation à distance pour préconditionner le Véhicule ;</p>
	<p>[Planificateur de trajet en électrique] - pour certains Véhicules électriques, de préparer un parcours optimal en trouvant les bornes de charge sur le parcours ;</p>
	<p>[Clé digitale - si option souscrite à la commande du Véhicule]: - de disposer et de partager avec un autre utilisateur du Véhicule une clé digitale depuis le smartphone du Client via l'application My Renault, sans avoir à lui remettre la clé physique. A partir d'une connexion Bluetooth du smartphone du Client (et de l'utilisateur désigné) avec un module physique embarqué dans le Véhicule, ce service permet depuis l'application My Renault de repérer un véhicule dans une zone de stationnement en activant brièvement les feux de croisement ou le klaxon, ou encore de déverrouiller ou verrouiller le Véhicule, et enfin de démarrer ou arrêter son moteur ;</p>
	<p>[Information à distance charge bi-directionnelle V2L - si option Power to object (V2L) souscrite à la commande du Véhicule ou ultérieurement] - dans le cas d'utilisation d'un connecteur power to object – charge bidirectionnelle V2L – qui se branche sur la prise extérieure du Véhicule pour alimenter en électricité un objet externe à la voiture, ce service permet de régler à distance, depuis l'application My Renault, le niveau minimum de batterie du Véhicule en deçà duquel le Client ne souhaite pas décharger la batterie de son Véhicule et de recevoir à distance des notifications lorsque ce niveau minimum est atteint ;</p>
	<p>[Information véhicule déverrouillé] Ce service permet d'indiquer au Client, via l'app My Renault, l'état de verrouillage des portes du Véhicule auquel le smartphone du Client est synchronisé. Il envoie également une alerte via notification sur le</p>



SLOW

	<p>smartphone du Client (sous réserve que le Client accepte les notifications émises par l'app My Renault), si le Véhicule est stationné, en zone couverte par le réseau téléphonique sans fils, avec ses portes non verrouillées.</p>
Pack Connected Driving	<p>Ce pack de services permet d'apporter au Véhicule des informations complémentaires de contexte sur la route (courbes, limites de vitesse, rond-point, intersections et sorties de voie, etc.) et inclut les services suivants :</p> <p>[Régulateur de vitesse adaptatif intelligent] - pour que le régulateur de vitesse adapte la vitesse du Véhicule au contexte de la route sans action de la part du conducteur.</p> <p>[Assistant éco-conduite prédictif] - pour informer le conducteur quand il doit relâcher la pédale d'accélérateur de manière à atteindre l'événement à la bonne vitesse. L'objectif est d'économiser du carburant.</p> <p>[Conduite hybride predictive] - pour les véhicules avec une motorisation hybride non rechargeable, afin d'optimiser l'énergie électrique, l'autonomie et les performances du véhicule selon les conditions de roulage et le parcours (pentes, info trafic, ville, etc.), le Véhicule anticipe la conduite avec les motorisations thermiques, hybrides ou 100% électrique en fonction des lieux qu'il traverse.</p>
Diagnostic à distance	<p>Ce service permet au Client de bénéficier, en cas de demande d'assistance ou d'entretien, d'un diagnostic effectué à distance grâce à la remontée d'informations sur la santé électronique du Véhicule vers RENAULT. Ce service permet d'optimiser la phase d'entretien ou de réparation et par conséquent la durée d'immobilisation du Véhicule.</p>

B. Pour les Véhicules dont la connectivité est assurée par Airnity

Pour les Véhicules dont le fournisseur de connectivité est notre partenaire Airnity, pour l'utilisation des applications de Google Play, le Client dispose d'une offre de connectivité internet intégrée sans nécessité de se créer un compte auprès d'un fournisseur de connectivité tiers.

SERVICE	DESCRIPTION
Appel d'urgence	<p>Ce service est un service réglementaire en Europe imposé pour les Véhicules à leur sortie d'usine et tributaire des réseaux de télécommunications compatibles. En cas d'accident et à condition que le Véhicule soit situé dans un périmètre captant un réseau de télécommunications compatible en Europe et opérationnel, le Véhicule émet un appel d'urgence automatiquement ou par simple pression d'un</p>



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

	bouton se situant sur le plafond de l'habitacle. Des données du Véhicule sont partagées automatiquement avec le centre d'appel pour une intervention plus rapide sur les lieux de l'accident.
Reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse Durée : 14 ans	Ce service est un service réglementaire en Europe, Turquie et Israël. Il permet d'informer le Client, grâce à une alerte sonore et visuelle au tableau de bord, lorsqu'il dépasse la limite de vitesse autorisée sur la route.
Mise à jour système à distance Durée : 5 ans	Ce service permet la mise à jour automatique de certains softwares du Véhicule grâce à la technologie Over The Air. Le Client reçoit alors une notification sur le contenu de la mise à jour système et peut décider de lancer la mise à jour au moment de son choix. Le Client est informé via son écran de bord de la durée estimative de la mise à jour, étant précisé que pendant ladite mise à jour système, le Véhicule ne peut rouler. Le Client peut également décider d'automatiser l'installation de certaines mises à jour afin qu'elles se lancent automatiquement lorsque les conditions sont réunies. Dans certains cas critiques pour la sécurité du Véhicule et du Client ou au-delà du dixième refus de lancer la mise à jour système, celle-ci s'effectuera automatiquement.

Pack Advanced Connectivity Durée (sauf pour les Véhicules Commerciaux Légers) : 3 ans ou, si disponible, pendant toute la durée des contrats Mobilize Financial Services (tous contrats sauf les contrats de crédit classiques) Durée pour les Véhicules Commerciaux Légers : 5 ans	<p>Ce pack inclut les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intégralité du Pack Standard Connectivity décrit ci-dessus <p>ET</p> <p>[Les services Google intégrés : Google Maps, Google Assistant et Google Play]</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès, dans l'écran central openR link du Véhicule et sur le tableau de bord, à l'application Google Maps pour la navigation, ainsi qu'à l'application Google Assistant pour permettre de commander par la voix la navigation, des fonctions du Véhicule ou obtenir des informations sans quitter la route des yeux. Il permet également de télécharger des applications depuis Google Play dans l'écran central openR link du Véhicule. <hr/> <p>[Forfait de données internet via notre partenaire Airnity pour l'usage des applications]</p> <p>Cette fonctionnalité du Pack Advanced Connectivity n'est pas disponible pour les Véhicules Utilitaires Légers où une utilisation similaire nécessitera le recours au partage de connexion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation, dans l'écran central openR link du Véhicule, des applications téléchargées depuis Google Play (applications media, streaming audio etc.)
--	--



dans une limite de 2 Giga-octets par mois (connectivité fournie par notre partenaire de télécommunications Airnity*) inclus dans le présent pack et avec possibilité de souscrire à abonnement mensuel au pack Premium Connectivity (incluant davantage de Giga-octets), directement via son compte My Renault.

Pour en savoir plus sur les modalités d'accès à cette connectivité dédiée aux applications de Google Play, le Client doit se référer à la Section 5.2.2 B) des présentes CGV.

reno, l'avatar officiel Renault

- pour les véhicules électriques exclusivement (et à l'exception des Véhicules Commerciaux Légers), ce pack comprend reno, l'avatar officiel Renault, lequel peut, depuis l'écran central du Véhicule selon les paramétrages de l'utilisateur, l'accompagner dans la découverte et l'utilisation du Véhicule des manières suivantes: i) il émet des recommandations à l'utilisateur pour adapter certains paramètres du Véhicule au contexte et à l'environnement afin d'optimiser l'expérience de l'utilisateur ; ii) il répond aux commandes vocales de l'utilisateur pour agir sur le Véhicule, et iii) grâce à l'intelligence artificielle, il peut également répondre à de nombreuses questions de manière fluide et conversationnelle. Ces fonctionnalités ont été développées par notre partenaire technologique, la société Cerence Inc., qui s'appuie sur diverses sources, dont ChatGPT pour que reno l'avatar puisse répondre à de nombreuses requêtes. RENAULT n'est pas responsable des réponses formulées par l'avatar en mode conversationnel.

Les services suivants permettent d'apporter au Véhicule des informations complémentaires de contexte sur la route (courbes, limites de vitesse, rond-point, intersections et sorties de voie, etc.):

[Régulateur de vitesse adaptatif intelligent]

- pour que le régulateur de vitesse adapte la vitesse du Véhicule au contexte de la route sans action de la part du conducteur.

[Assistant éco-conduite prédictif]

- pour informer le conducteur quand il doit relâcher la pédale d'accélérateur de manière à atteindre l'événement à la bonne vitesse. L'objectif est d'économiser du carburant.

[Conduite hybride prédictive]

- pour les véhicules avec une motorisation hybride, afin d'optimiser l'énergie électrique, l'autonomie et les performances du véhicule selon les conditions de roulage et le parcours (pentes, info trafic, ville, etc.), le Véhicule anticipe la conduite avec les motorisations thermiques, hybrides ou 100% électrique en fonction des lieux qu'il traverse.



Extension du Pack Advanced Connectivity (+ 2 ans)	Cette extension permet au client de bénéficier d'une extension de la durée du Pack Advanced Connectivity de 2 ans s'il achète une option payante sur commande du Véhicule auprès de l'Etablissement Désigné.
Extension du Pack Advanced Connectivity (+ 5 ans)	Cette extension permet au client de bénéficier d'une extension de la durée du Pack Advanced Connectivity avancée de 5 ans s'il achète une option payante sur commande du véhicule auprès de l'Etablissement Désigné.
Extension du Pack Advanced Connectivity VUL (+ 3 ans)	Cette extension n'est disponible que pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL). Cela permet au client de bénéficier d'une prolongation de la durée du Pack Advanced Connectivity de 3 ans s'il achète une option payante sur commande du Véhicule auprès de l'Etablissement Désigné.

3.2 En option ou à expiration des Services Connectés en série

Les Services Connectés sont vendus en option ou à expiration dans deux cas :

- Certains Services Connectés qui ne sont pas inclus en série peuvent être achetés en option auprès de l'Etablissement Désigné tout au long du cycle de vie du Véhicule, impliquant le cas échéant la souscription à d'autres contrats ou des infrastructures spécifiques ;
- A leur expiration, les Services Connectés qui étaient inclus en série peuvent être souscrits auprès de l'Etablissement Désigné ou dans le « store » disponible via My Renault.

Les Services Connectés visés ci-dessous sont disponibles selon le pays concerné, le modèle du véhicule et sa version :



SLOW

- Pour les Systèmes Multimédia easy link :

SERVICE	DESCRIPTION
<p>Pack Navigation Intelligente</p>	<p>En fonction du modèle et de la motorisation : ce pack permet</p> <ul style="list-style-type: none"> - grâce aux Services TomTom, d'avoir l'information trafic en temps réel, les zones de danger, la météo sur le trajet, l'indication des stations-service avec le prix des carburants ou, pour les Véhicules électriques, la localisation des bornes de charge. Il permet également, grâce à la fonction Google search, de faire une recherche d'adresses et points d'intérêt à l'aide de mots-clés, avec la Clé Digitale le Client pourra grâce à son smartphone, ouvrir/fermer ou démarrer son Véhicule mais également partager sa Clé avec une autre personne - avec le Tableau de bord à distance, le Client peut consulter depuis son smartphone via l'application My Renault différentes informations de son Véhicule : le kilométrage total, la localisation du Véhicule, l'autonomie en kilomètres ou miles, la pression des pneus, - enfin, la navigation de porte à porte permet de localiser le Véhicule dans l'application My Renault, d'envoyer un trajet depuis l'application My Renault dans l'écran easy link du Véhicule et de retrouver l'itinéraire à pied jusqu'à la destination finale directement dans l'application My Renault.
<p>Pack EV contrôle à distance</p>	<p>Ce pack de services permet pour les Véhicules électriques et hybrides rechargeables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'afficher le niveau de charge de la batterie, le statut de branchement du Véhicule, l'historique des charges réalisées, la zone atteignable du Véhicule grâce à l'état de charge de la batterie du Véhicule, - de contrôler à distance le Véhicule depuis l'application My Renault : démarrer, programmer ou retarder la charge à distance ou encore démarrer le chauffage ou la climatisation à distance pour préconditionner le Véhicule, - de préparer un parcours optimal en trouvant les points de charge sur le parcours, - Avec la Clé Digitale, le Client pourra grâce à son smartphone, ouvrir/fermer ou démarrer son véhicule mais également partager sa Clé avec une autre personne - grâce au Tableau de bord à distance, le Client peut consulter depuis son smartphone via l'application My Renault différentes informations de son Véhicule : le kilométrage total, la localisation du Véhicule, l'autonomie en kilomètres ou miles, la pression des pneus.
<p>Mon Véhicule à distance</p>	<p>Grâce à ce pack de services, le Client pourra dans l'application My Renault consulter depuis son smartphone différentes informations de son Véhicule : le kilométrage total, la localisation du Véhicule, l'autonomie en kilomètres ou miles, la pression des pneus.</p> <p>Avec la Clé Digitale, le Client pourra grâce à son smartphone, ouvrir/fermer ou démarrer son véhicule mais également partager sa clé avec une autre personne</p>
<p>Mes services à distance</p>	<p>Ce pack permet pour les véhicules qui ne sont pas équipés d'un système de navigation de profiter des services EV via l'application My Renault :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'afficher le niveau de charge de la batterie, le statut de branchement du Véhicule, l'historique des charges réalisées, la zone atteignable du Véhicule grâce à l'état de charge de la batterie du Véhicule, - de contrôler à distance le Véhicule depuis l'application My Renault :



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

	<p>démarrer, programmer ou retarder la charge à distance ou encore démarrer le chauffage ou la climatisation à distance pour préconditionner le Véhicule,</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préparer un parcours optimal en trouvant les points de charge sur le parcours, - avec la Clé Digitale, le Client pourra grâce à son smartphone, ouvrir/fermer ou démarrer son Véhicule mais également partager sa clé avec une autre personne - grâce au Tableau de bord à distance, le Client peut consulter depuis son smartphone via l'application My Renault différentes informations de son Véhicule : le kilométrage total, la localisation du Véhicule, l'autonomie en kilomètres ou miles, la pression des pneus.
Appel à Renault Assistance	Ce service permet au conducteur d'appeler directement Renault Assistance depuis son Véhicule en cas de panne. La localisation ainsi que les informations techniques du Véhicule sont automatiquement transmises lors de l'appel.
Maintenance connectée	<p>Grâce au service de Maintenance connectée, le Client bénéficie d'un service le prévenant de l'échéance de la maintenance programmée de son Véhicule. Par ailleurs, il est alerté de manière proactive lorsque qu'un événement véhicule requiert le passage chez un réparateur RENAULT.</p> <p>Enfin, RENAULT a mis en place des mécanismes d'anticipation d'usure de pièces qui permettent notamment d'informer le Client de l'état des freins, de la batterie ou encore des pneumatiques et de proposer, si nécessaire, leur remplacement.</p> <p>Le service de Maintenance connectée est un Service Connecté Propriétaire qui peut être souscrit par le Client propriétaire du Véhicule soit lors de la commande du Véhicule neuf auprès de l'Etablissement Désigné soit ultérieurement durant le cycle de la vie du véhicule. En cas de souscription, le Client signera des conditions générales d'utilisation distinctes des présentes Conditions Générales de Vente.</p>

- Pour les Systèmes Multimédia openR link :

SERVICE	DESCRIPTION
Maintenance connectée	<p>Grâce au service de Maintenance connectée, le Client bénéficie d'un service le prévenant de l'échéance de la maintenance programmée de son Véhicule. Par ailleurs, il est alerté de manière proactive lorsque qu'un événement véhicule requiert le passage chez un réparateur RENAULT. Enfin, RENAULT a mis en place des mécanismes d'anticipation d'usure de pièces qui permettent notamment d'informer le Client de l'état des freins, de la batterie ou encore des pneumatiques et de proposer, si nécessaire, leur remplacement. Le service de Maintenance connectée est un Service Connecté Propriétaire qui peut être souscrit par le Client propriétaire du Véhicule soit lors de la commande du Véhicule neuf auprès de l'Etablissement Désigné soit ultérieurement durant le cycle de la vie du véhicule. En cas de souscription, le Client signera des conditions générales d'utilisation distinctes des présentes Conditions Générales de Vente.</p>



<p>Mobilize Power, charge bidirectionnelle V2G</p>	<p>À titre de précision, la partie de l'offre Mobilize Power opérée par RENAULT consiste à fournir l'élément habilitant dudit service dans le Véhicule et à fournir à l'Utilisateur les moyens de paramétrer une session de charge V2G ou non-V2G au sein de l'écran central du Véhicule ou au sein de l'Application My Renault.</p> <p>Afin de bénéficier de l'offre Mobilize Power V2G, si éligible, le Client doit remplir les conditions suivantes : 1) avoir un Véhicule compatible V2G, 2) disposer d'une borne de recharge compatible et 3) avoir souscrit un contrat d'énergie compatible avec un fournisseur d'énergie compatible, le cas échéant 4) avoir souscrit à un contrat de gestion de la charge bidirectionnel compatible et 5) des contraintes techniques dont le détail est disponible sur le site de Renault. Toutes les informations relatives à ces conditions dans votre pays sont disponibles via un lien hypertexte accessible sur le site Renault.</p> <p>Une fois ces conditions remplies et après les démarches initiales et l'activation du service par fournisseur du service de gestion de la charge bidirectionnelle, le Client pourra, depuis l'application My Renault ou depuis l'écran du Véhicule, programmer la charge de son Véhicule de manière optimale : (i) en considérant le niveau de charge attendu du Véhicule à l'heure demandée, et (ii) en déterminant le niveau minimum de batterie du Véhicule en deçà duquel le Client ne souhaite pas décharger la batterie de son Véhicule. Une fois ces paramétrages effectués par le Client, le fournisseur du service de gestion de la charge bidirectionnelle gèrera le pilotage de la recharge électrique pour recharger la batterie du Véhicule ou pour renvoyer de l'énergie en dehors du Véhicule (à savoir, entre autres, sur le réseau d'électricité, domicile...) selon les modalités du contrat avec le fournisseur de ce service et, le cas échéant, du fournisseur d'électricité.</p> <p>Mobilize Power V2G est une fonctionnalité dont le fonctionnement dépend des performances de plusieurs parties, chacune étant sous contrat par le Client, telles que l'agrégateur, le fournisseur d'énergie et RENAULT. L'obligation de RENAULT à cet égard se limite à fournir un véhicule électrique avec une fonctionnalité V2G pouvant être activée et exploitée par des tiers, ainsi que la possibilité pour le consommateur de mettre en place une session de recharge V2G ou non-V2G dans l'écran central du véhicule ou dans l'application My Renault. RENAULT n'est pas responsable, et ne peut être tenue responsable des actes et omissions de tiers.</p> <p>RENAULT peut recevoir un paiement des partenaires V2G avec lesquels le client conclut un accord pour la bonne exécution de la recharge bidirectionnelle V2G.</p>
---	---

3.3 Cas particulier des Services Connectés de tiers

Il est entendu que les Services Connectés peuvent être fournis par RENAULT ou par des tiers. Lorsqu'ils sont fournis par des tiers, le Client

est tenu de consentir aux Conditions d'Utilisation Tierces qui lui sont soumises à la première utilisation du Service Connecté.



REF : CGRLINK-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

Réf : CGV.SERV.CONNECT.RENAULT.ET.CGU_02_2026

4. Prix – Modalités de paiement

4.1 Lorsqu'ils équipent en série le Véhicule, le prix des Services Connectés est inclus dans le prix d'achat du Véhicule conformément aux indications figurant dans la brochure commerciale. Il est précisé que dans le cas où le Client n'activerait pas les Services Connectés dont il peut bénéficier en lien avec son Véhicule, aucun remboursement ou paiement de quelque sorte que ce soit ne peut être réclamé ou effectué.

4.2 Les Services Connectés en option ou à expiration donneront lieu à paiement au moment de leur souscription.

5. Activation et évolution des Services Connectés

Les Services Connectés nécessitent pour fonctionner de bénéficier d'une connexion via le réseau cellulaire du Véhicule.

Tous les Véhicules équipés de Services Connectés sont livrés au Client avec un module actif de connectivité donnant accès aux fonctionnalités connectées.

Selon la génération et le modèle du Véhicule, les fonctionnalités connectées sont activées dès la sortie d'usine du Véhicule ou à leur livraison au Client pour permettre le fonctionnement de certains services Renault.

Pour l'installation de certains Services Connectés, une opération unique spécifique d'activation est nécessaire dans le Véhicule neuf.

5.1 Effets de l'activation : l'accès aux Services Connectés

Les Services Connectés sont accessibles, exclusivement ou simultanément, via « My Renault » ou via l'écran embarqué du Système Multimédia équipant le Véhicule.

Lorsqu'ils sont accessibles via My Renault, ils supposent préalablement :

- l'identification du Client sur l'Application My Renault au moyen d'un compte My Renault qu'il aura préalablement créé, ainsi que
- la synchronisation de son Véhicule à son compte My Renault pour pouvoir ainsi accéder auxdits Services Connectés.

Le bon fonctionnement des Services Connectés suppose que Client en fasse un usage conforme aux conditions visées à l'article 10.1.

5.2 Processus d'activation

L'opération d'activation intervient selon un processus variant selon le type de Système multimédia équipant le Véhicule.

5.2.1 Processus d'activation : easy

link

Lorsque le Client y aura consenti en signant l'encart spécifique en fin des présentes Conditions Générales de Vente, l'opération d'activation des Services Connectés sera réalisée dans le réseau de distribution RENAULT, au plus tard à la livraison du Véhicule au Client.

L'activation est réalisée soit manuellement depuis l'écran multimédia du Véhicule soit automatiquement.

Toutefois, dans l'éventualité d'un défaut d'activation préalable avant ou à la livraison, RENAULT se réserve la faculté de procéder à l'activation automatique des Services Connectés après la livraison.

5.2.2 Processus d'activation : openR

link

L'opération d'activation des Services Connectés sera réalisée dans le réseau de distribution RENAULT, au plus tard à la livraison du Véhicule au Client.

L'activation est réalisée soit manuellement depuis l'écran multimédia du Véhicule soit automatiquement.

Toutefois, dans l'éventualité d'un défaut d'activation préalable à la livraison, RENAULT se réserve la faculté de procéder à l'activation



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

automatique des Services Connectés après la livraison.

Par ailleurs, lorsqu'elle est rendue possible par la configuration du Véhicule, l'accessibilité aux services Google intégré nécessite, a minima, la création d'un compte auprès des différents partenaires de RENAULT comme indiqué ci-après :

- **Création d'un compte Google**

Pour bénéficier de l'exhaustivité des fonctionnalités de Google intégré (Google Maps, Google Assistant, Google Play), le Client doit s'authentifier auprès de Google.

La création d'un compte Google se fait selon la procédure de création de compte indiquée sur le site www.google.fr et aux conditions définies par Google, auxquelles le Client doit consentir.

Pour une accessibilité immédiate aux fonctionnalités, il est recommandé au Client de procéder à cette authentification auprès de Google préalablement à la réception de son Véhicule.

Pour l'utilisation des applications téléchargées depuis Google Play sur le Système Multimédia, il est nécessaire d'avoir souscrit à une offre de données auprès d'un opérateur de communication électronique comme indiqué ci-dessous, pour accéder à la connectivité nécessaire.

- **Accès à la connectivité pour les applications du Google Play**

Selon le modèle de Véhicule et sa date de production, le Client bénéficiera d'une connectivité fournie par l'opérateur de télécommunications Orange ou Airnity. Pour retrouver l'information précise sur les packs de Services Connectés dont dispose le Véhicule et leur durée, le Client peut consulter son compte My Renault.

A) ORANGE – pour les véhicules dont la connectivité est fournie par ORANGE

Il est possible pour le Client de partager la connexion de son téléphone mobile pour

permettre à son Véhicule d'utiliser la connectivité de son téléphone mobile. Dans ce cas, l'usage de la connectivité sera décompté de son abonnement de téléphonie mobile.

Une alternative est de souscrire à une offre payante chez notre partenaire Orange dont les premiers 3 Go sont offerts (valides pendant 6 mois sans engagement) (selon disponibilité pays).

Dans ce cas, la création d'un compte spécifique auprès de l'opérateur Orange est requise pour l'usage par le Client des applications téléchargées depuis Google Play.

Pour une accessibilité immédiate aux Applications Google, il est recommandé au Client de procéder à cette authentification auprès d'Orange préalablement à la réception de son Véhicule.

La création du compte Orange par le Client se fait selon la procédure de création de compte indiquée sur le site internet <https://internetonthemove.orange-business.com/renault/>, auquel le Client pourra accéder via son compte My Renault ou qui sera spécifié sur un document remis à la commande du Véhicule.

Outre le fait qu'elle lui permet d'accéder aux services susvisés, son authentification auprès d'Orange permettra au Client de suivre quotidiennement sa consommation de données et, s'il le souhaite, de souscrire auprès d'Orange à une offre de connectivité à l'issue de la période de gratuité contractuelle conformément aux Conditions Particulières.

B) AIRNITY – pour les véhicules dont la connectivité est fournie par AIRNITY

Dans l'hypothèse où le Véhicule (pour les Véhicules équipés du système multimédia openR link dans une version éligible) dispose d'une connectivité fournie par notre fournisseur AIRNITY, opérateur de réseau mobile virtuel, le Client peut bénéficier d'une expérience de connectivité intégrée pour l'usage des applications téléchargées depuis Google Play dans l'écran central du Véhicule.

En effet, le pack Advanced Connectivity inclut l'accès dans l'écran central openR link du



Véhicule, aux applications téléchargées depuis Google Play (applications media, streaming audio, etc.) dans une limite de 2 Giga-octets par mois (connectivité fournie par notre partenaire de télécommunications, la société AIRNITY SAS, dont le siège social est sis à 230 Route Des Dolines Sophia Antipolis, 06560 Valbonne, France, et immatriculée au RCS de Cannes sous le n° 893 395 822) avec possibilité de souscrire à un abonnement mensuel au pack Premium Connectivity (incluant davantage de Giga-octets), directement via le compte My Renault (via l'application ou via le site) du Client.

Afin de bénéficier du forfait de données internet dans le Véhicule pour l'usage des applications téléchargées, le Client doit suivre un certain nombre d'étapes :

1. Le Client doit disposer d'un compte My Renault ;
2. Le Client doit faire vérifier son compte My Renault en s'identifiant via un processus de vérification d'identité mené par notre partenaire IDNow ;
3. Le Client doit s'assurer que son Véhicule est synchronisé avec son compte My Renault ;
4. Une fois ces conditions remplies et les services connectés activés, le canal de connectivité est ouvert et le Client prend la responsabilité, en tant qu'administrateur du compte, de l'utilisation des données internet dans le Véhicule pour l'usage des applications téléchargées.

Il est précisé que les vérifications exposées ci-dessus sont une obligation réglementaire requérant d'identifier le titulaire et responsable d'une ligne de connectivité.

Il est rappelé au Client qu'afin de bénéficier du forfait de données internet, la collecte de ses données personnelles, notamment d'identification est nécessaire dans le cadre du processus de vérification d'identité à partir de l'application My Renault.

Il est précisé que les Giga-octets inclus dans ce pack ne sont utilisables que dans le Véhicule pour lequel il a été souscrit.

5.2.3 Processus d'activation des Véhicules sans Système Multimédia

L'activation est réalisée par le Client sur son téléphone portable, depuis l'application My Renault.

5.3 Processus d'activation du Service Connecté « Clé Digitale »

5.3.1. Activation du Service Connecté « Clé Digitale »

Pour les besoins du Service Connecté « Clé Digitale » et exclusivement pour ce Service, la définition du Client peut inclure au-delà du propriétaire du Véhicule, le locataire de ce dernier.

Il est également rappelé la définition spécifique à ce service d'« Utilisateur » qui désigne les utilisateurs du service connecté intitulé « Clé Digitale » incluant la personne qui émet une clé digitale (le « Gestionnaire »), généralement le Client, au profit d'un utilisateur qui la reçoit (« Utilisateur Désigné ») pour déverrouiller le Véhicule.

Ce service est fourni pour une durée déterminée et pourra faire l'objet d'une nouvelle souscription à son échéance, via le Store, auprès de l'Etablissement Désigné ou dans le réseau de distribution RENAULT.

La mise en fonctionnement du Service Connecté « Clé Digitale » sera réalisée soit à la livraison du Véhicule au Client dans l'Etablissement Désigné, soit par le Client de manière autonome à une date ultérieure. L'Utilisateur doit disposer d'un smartphone compatible (liste des téléphones compatibles à retrouver sur le lien suivant : <https://www.renault.fr/renault-connect/compatibilite-telephone.html>), d'un compte actif sur l'Application My Renault et avoir donné les autorisations nécessaires au partage de données personnelles.

Depuis son compte My Renault, le Gestionnaire est invité à prendre connaissance des conditions particulières afférentes au Service Connecté « Clé Digitale » (intégrées dans les Conditions Générales d'Utilisation de l'Application My Renault) lorsque qu'il confirme son statut de gestionnaire dans l'Application My Renault.



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

Dès la remise des clés physiques lors de la livraison du Véhicule, il est vivement recommandé à l'Utilisateur Emetteur de synchroniser son Véhicule avec son compte My Renault puis de se déclarer et de confirmer son statut de gestionnaire depuis son compte My Renault. En effet, la première personne effectuant la mise en fonctionnement du Service Connecté « Clé Digitale » disposera d'une Clé Digitale sur le Véhicule en tant que gestionnaire.

5.3.2. Précautions d'utilisation du Service Connecté « Clé Digitale »

Un mode hors connexion de l'application My Renault est disponible pour permettre l'utilisation de la clé digitale dans le cas où le smartphone ne pourrait pas être connecté à Internet. Cependant, pour que la Clé Digitale reste active, il est nécessaire que le smartphone de l'Utilisateur soit connecté à Internet (via le WIFI ou les réseaux mobiles) au moins une fois toutes les 48 heures. Dans le cas contraire, l'Utilisateur devra reconnecter son smartphone quelques minutes à Internet, afin que la clé digitale se réactive. Dans certains cas, il sera nécessaire de révoquer la Clé Digitale depuis l'application My Renault et de la réactiver.

L'Utilisateur Emetteur et l'Utilisateur Désigné se doivent de prendre toutes les précautions nécessaires dans l'activation et l'usage du Service Connecté « Clé Digitale » (comme de conserver un jeu de clés physiques à disposition et de se présenter systématiquement avec une clé physique lors de visites dans les ateliers, quelle que soit la nature de l'opération à effectuer). Il relève également de la responsabilité du Gestionnaire et de l'Utilisateur Désigné de protéger sa Clé Digitale et d'installer les outils de sécurité nécessaires, comme la sécurisation de l'écran de son smartphone par un mot de passe ou le verrouillage de l'écran de la voiture si disponible.

RENAULT attire l'attention du Client sur les risques de perte et ou de vol de la Clé Digitale du Client et par conséquent de son Véhicule.

En cas de perte/vol du smartphone, il est hautement recommandé au Gestionnaire et/ou à l'Utilisateur Désigné de i) rétablir les

paramètres usine du système multimédia afin de supprimer toutes les clés digitales existantes, ii) de désactiver la fonction "accès par téléphone" depuis l'écran central dans le menu véhicule/réglages pendant au moins 48 heures et iii) de changer le mot de passe de son compte My Renault.

Le Gestionnaire étant seul responsable de la mise en fonctionnement et de l'usage de la Clé Digitale, il reconnaît que RENAULT ne pourra être tenu responsable des dommages directs ou indirects, et notamment préjudice matériel, préjudice immatériel, préjudice financier ou moral, résultant de la mise en fonctionnement ou de l'utilisation de la Clé Digitale par le Gestionnaire ou tout tiers qu'il aura désigné ou non.

Par ailleurs et conformément aux lois et règlements applicables, RENAULT ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant :

- à l'accès, la rapidité, la performance du Service ;
- aux conséquences liées à la suppression des Clés Digitales par le Client ou liées au non-respect des précautions citées ci-dessus ou des opérations à mener en cas de cession du Véhicule à un tiers telles que décrites à l'article 10.3.

5.5. Mise à jour du Système multimédia et évolution des Services Connectés

5.5.1 Mise à jour du Système multimédia

En fonction des Systèmes multimédia, des mises à jour interviennent ponctuellement pour corriger d'éventuels dysfonctionnements ou pour répondre à de nouvelles exigences légales ou réglementaires.

Le cas échéant, elles interviennent sur notification au Client et conformément au processus décrit dans la notice d'utilisation du Véhicule.

5.5.2 Evolution des Services Connectés

Le Client est informé que compte tenu du caractère électronique des Services Connectés, des évolutions pourront être opérées ponctuellement, notamment pour (i) proposer une ou des fonctionnalités complémentaires, (ii) répondre à de nouvelles exigences légales ou



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

règlementaires ou (iii) corriger des dysfonctionnements pouvant survenir occasionnellement.

6. Durée des Services Connectés

Selon le modèle et l'équipement du Véhicule, les Services Connectés sont accessibles pour la durée définie dans les Conditions Particulières, sous réserve des modalités d'annulation, de résiliation ou de suspension de l'accès aux Services Connectés, selon les modalités décrites ci-dessous.

Comme indiqué dans le préambule de l'article 3 – Fourniture des Services Connectés, la durée de la fourniture des Services Connectés peut varier pour les Véhicules d'Occasion ou les Véhicules Utilitaires Légers.

Sauf cas exceptionnels, les Services Connectés prendront effet à la date de livraison du Véhicule.

Pour les Services Connectés proposés en option ou à expiration, ils prendront effet à compter de leur date de souscription.

A l'exception des Services Connectés Propriétaires, ils sont souscrits :

- pour une durée de 3 mois minimum (non applicable aux Véhicules d'Occasion) à 8 ans maximum selon l'indication figurant dans les Conditions Particulières,
- pour une durée plus longue ou sans limitation de durée pour certains services mis en place pour répondre à une obligation légale ou réglementaire.

Le Client pourra à tout moment accéder à la durée et la date d'expiration de ses Services Connectés en se connectant à son espace client My Renault.

Lorsque les Services Connectés arrivent à expiration, le Client recevra une notification afin de l'informer de l'arrivée à échéance des Services Connectés et des modalités applicables pour la souscription d'un nouveau Contrat.

A l'expiration d'un Service Connecté, le Client pourra se rendre dans l'Etablissement de son choix pour souscrire un nouveau Contrat.

7. Annulation / Résiliation

7.1 Annulation

Lorsque le Client est dans l'incapacité, pour des raisons techniques, de bénéficier des Services Connectés dans les 72h suivant la livraison ou l'activation du Véhicule et que le Service Relations Clients est dans l'incapacité d'y remédier, le Client pourra solliciter l'annulation du Contrat.

7.2 Résiliation

A l'exception des services dont le déploiement résulte d'une obligation légale ou réglementaire et si le Client ne souhaite plus bénéficier des Services Connectés, il peut, à tout moment, y mettre fin en contactant le Service Relations Clients.

8. Territorialité de l'offre et des Services Connectés

Les Services Connectés fonctionnels seront ceux du pays dans lesquels l'offre aura été souscrite et sont tributaires de l'existence et du bon fonctionnement des réseaux de télécommunications utilisés pour chacun des services connectés.

Lors d'un déplacement dans un pays de destination, distinct du pays de souscription, seuls les services également disponibles dans ce pays de destination seront accessibles.

9. Impacts de la vente en ligne du Véhicule équipé de Services Connectés

Lorsque le Client passe commande en ligne d'un Véhicule équipé de Services Connectés, conformément aux dispositions de l'article L 221-28 du Code de la Consommation, le Client ne bénéficie pas d'un droit de rétractation sur les Services Connectés, que ces derniers soient en série, en option ou à expiration, ce que le Client reconnaît et accepte.

En cas de rétractation du contrat de vente du Véhicule, le contrat de vente des Services Connectés sera annulé de plein droit. Aucune indemnité ne sera due au Client.



10. Obligations du Client

10.1 Usage des Services Connectés

Le Client s'engage, à titre personnel et pour le compte de tout utilisateur de son Véhicule, à :

- faire des Services Connectés auxquels il a souscrit un usage normal, qui ne contrevienne ni aux lois et règlements en vigueur, ni aux droits des tiers, ni aux intérêts de RENAULT, ni à ceux de l'Établissement Désigné,
- ne pas porter atteinte à l'intégrité du Système Multimédia, du boîtier de connectivité, et des logiciels utilisés sur le Système Multimédia

Il est pleinement responsable de l'utilisation des Services Connectés et de toute utilisation qu'il fait des données et informations reçues dans ce cadre.

10.2 Obligation d'information de tout utilisateur du Véhicule

Le Client reconnaît qu'il a un devoir d'information vis-à-vis des autres utilisateurs de son Véhicule des droits et obligations figurant dans les présentes CGV, et en particulier ceux résultant des dispositions relatives à la protection de la vie privée dont il a été lui-même informé au travers de l'article 13 ci-après, ainsi que des conditions générales propres aux Services Connectés édités par des tiers.

En particulier, le Client s'engage à informer tout utilisateur de son Véhicule de la possibilité de désactiver le partage des données Véhicule.

10.3 Obligations en cas de cession du Véhicule

Dans un souci de préservation de ses données personnelles et de celles de l'acquéreur de son Véhicule, lorsque le Client cède son Véhicule, il s'engage à :

- supprimer son Véhicule de son compte My Renault et le déclarer vendu afin d'annuler la synchronisation entre son Véhicule et son compte My Renault,
- le cas échéant, supprimer son Véhicule de son compte Orange (pour les Véhicules avec connectivité fournie par Orange) et résilier les éventuels abonnements sur le portail

- <https://internetonthemove.orange-business.com/renault/>,
- procéder à la réinitialisation du système afin d'effacer les données à bord de son Véhicule préalablement à la cession, conformément aux instructions accessibles dans la notice d'utilisation du système multimédia,
- informer Renault de la cession de son Véhicule en contactant le Service Relations Clients,
- informer le nouvel acquéreur que ce Véhicule peut collecter des données personnelles telles que la position du véhicule, selon le choix de l'utilisateur dans l'écran du Véhicule.

[Pour les Véhicules dont la connectivité est fournie par Airnity] Il est précisé que les opérations susmentionnées permettent également de réinitialiser la titularité de la ligne de connectivité pour l'utilisation des applications.

Une fois la désynchronisation opérée, le Client, s'il le souhaite, pourra contacter le Service Relations Clients aux fins de vérification de l'effectivité de la désynchronisation:

Par ailleurs, lorsque le Client cède son Véhicule, il s'engage à :

- informer le nouvel acquéreur que la période restante pour ses services connectés peut être consultée dans son espace My Renault (espace contrats),
- informer le nouvel acquéreur du Véhicule, le cas échéant, de la présence de l'option Clé Digitale sur ce Véhicule, et de la procédure à suivre pour effectuer la mise en fonctionnement du Service Connecté « Clé Digitale ».

11. Limitations des Services Connectés – Responsabilités

11.1 Limitation géographique

Lorsque les Services Connectés sont disponibles techniquement, ils ne seront accessibles que lorsque le Véhicule se situe dans une zone de couverture géographique opérante pour le boîtier de connectivité intégré au Véhicule.

11.2 Limitation technique



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

Dans la limite des lois et règlements applicables, RENAULT et l'Etablissement Désigné ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne l'accès, la rapidité et/ou la performance des Services Connectés.

En particulier, à l'intérieur de la zone de couverture, l'accès aux Services Connectés pourra être momentanément et périodiquement suspendu ou interrompu à tout moment pour des raisons techniques.

11.3 Responsabilités

RENAULT et l'Etablissement Désigné mettent tout en œuvre conformément à l'état de l'art pour assurer le bon fonctionnement des Services Connectés et de l'Application My Renault, mais ne peuvent pas garantir qu'ils soient exempts de toute erreur ou anomalie ni qu'ils ne puissent faire l'objet d'atteintes ou d'attaques, notamment par des virus, ce qui peut entraîner des dysfonctionnements, interruptions, pannes ou pertes de données ou d'informations.

En tout état de cause, RENAULT et l'Etablissement Désigné se trouvent déchargés de toute responsabilité :

- en cas de non-respect par le Client des stipulations des présentes Conditions Générales ;
- en cas de non-respect des Conditions d'Utilisation spécifiques aux Services Connectés édités par des tiers ;
- en cas de dysfonctionnement des Services Connectés en raison d'une cause, volontaire ou involontaire, imputable au Client ou à un tiers ;
- en cas d'évolution législative ou réglementaire locale impactant totalement ou partiellement le fonctionnement des Services Connectés.

Par ailleurs, RENAULT n'est pas responsable du contenu des Services Connectés édités par des tiers.

12. Garantie - Dysfonctionnements des Services Connectés

Ces Conditions Générales ne sont pas exclusives des droits du Client en application des articles L 224-25-1 et suivants du Code de la Consommation.

Lorsque le Client est dans l'incapacité, pour des raisons techniques, d'utiliser ses Services Connectés, il peut consulter les informations accessibles sur le site www.renault.fr ou via My Renault. Il peut aussi se rapprocher de l'Etablissement Désigné et/ou du Service Relations Clients qui procédera à l'analyse de son dossier en vue de la résolution du dysfonctionnement.

13. Protection des données personnelles

13.1 RENAULT, constructeur de Véhicules automobiles, est amené à collecter et traiter, en qualité de responsable de traitement, les données à caractère personnel du Client pour les besoins de la fourniture et de la gestion des services en série et en option, incluant les Services Connectés détaillés ci-dessus, mais également afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires (par exemple le service d'Appel d'urgence) et ce, afin d'offrir au Client une expérience de conduite optimisée tout en veillant à sa sécurité.

A cet égard, le Client est informé que la fourniture de certains Services Connectés en série ou en option, nécessite la collecte de données de localisation. RENAULT accorde une très grande importance à la confidentialité et la sécurité des données de localisation, lesdites données de localisation étant collectées et conservées uniquement lorsqu'elles sont nécessaires pour la réalisation du Service Connecté demandé. Lorsque l'utilisation et le traitement de données de localisation est basé sur le consentement (par exemple dans le cadre de l'amélioration des produits et services ou le développement de services de mobilité intelligente), le recueil du consentement du Client est demandé spécifiquement, à partir de l'application My Renault et/ou sur le Système multimédia du Véhicule.

Le Client peut prendre connaissance en détail des traitements réalisés par RENAULT, en particulier en ce qui concerne les données traitées dans le cadre de ces traitements, les bases légales applicables y afférentes, les destinataires de ces données, leurs durées de conservation et, les informations relatives aux éventuels transferts de données en dehors de l'Espace Economique européen, soit en consultant la Politique de protection des données



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

personnelles disponible à l'adresse URL suivante <https://www.renault.fr/donnees-personnelles.html> qui comprend une rubrique dédiée à l'activation et aux partages de vos données, ainsi que le traitement des données sur les Services Connectés, soit sur demande auprès de son Etablissement Désigné.

Conformément à la loi, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement de ses données, ainsi que d'un droit à la portabilité dans les conditions prévues par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et figurant dans la Politique de protection des données personnelles. Le Client peut aussi définir des directives générales ou spécifiques sur le sort de ses données personnelles en cas de décès.

Le Client peut aussi, à tout moment et sans avoir à motiver sa demande, s'opposer à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Le Client peut exercer ses droits, ainsi que contacter le Délégué à la protection des données personnelles, selon les modalités suivantes :

- le formulaire d'exercice des droits accessible sur le site internet de Renault ou
- depuis l'application mobile My Renault ou
- par courrier à l'adresse : Data Protection Officer Renault SAS France, API : FR BLN CRI 1BW, 122-122 bis avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt – France
- ou par email à l'adresse : dpo@renault.com

Le Client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) l'autorité de contrôle en charge en France du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

En tout état de cause, lorsque RENAULT, collecte, traite et conserve les données personnelles du Client, ceci intervient dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires applicables et tout particulièrement du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, entré en application le 25 mai 2018 sur le territoire de l'Union Européenne ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers

et aux libertés, telle que modifiée, ainsi que toute autre législation qui serait applicable au traitement de ces données.

Enfin, le Client est informé que la fourniture de certains Services Connectés nécessite le traitement de données personnelles par des tiers tels que Google et Orange. Si le Client utilise des services et applications proposées par ces tiers, il devra se référer à la politique de protection des données personnelles correspondante afin de prendre connaissance des conditions afférentes au traitement de ces données et, le cas échéant, exercer ses droits auprès de ceux-ci.

13.2 Selon leur équipement, les Véhicules sont équipés de différents systèmes de gestion de collecte des données personnelles du Client et/ou de tout utilisateur du véhicule aux fins de la fourniture des Services Connectés (à l'exception de l'utilisation et du partage de données nécessaires au respect par RENAULT de ses obligations légales) :

- pour les Véhicules équipés d'un Système multimédia : l'expression des choix à partir de l'écran et d'un menu déroulant au besoin,
- pour les Véhicules dépourvus d'un Système multimédia : l'expression des choix à partir d'un bouton physique disponible sur la console du tableau de bord.

Le Client, ou tout utilisateur du Véhicule, peut à tout moment retirer ou suspendre la collecte de ses données personnelles pour les opérations de traitement des données personnelles relatives à l'usage du Véhicule pour les Services Connectés. Il est précisé que s'agissant des Services Connectés Propriétaires, tels que définis ci-dessus, seul le Client a la faculté d'autoriser ou suspendre les opérations de traitement des données personnelles afférentes.

14. Cybersécurité

Les informations techniques issues des systèmes embarqués du Véhicule et des Services Connectés sont analysées grâce à des mécanismes de détection d'incident de cybersécurité.

Un incident de cybersécurité s'entend comme un événement qui porte atteinte à la disponibilité, la confidentialité ou l'intégrité des informations du Véhicule, de ses systèmes embarqués ou



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

débarqués, des données et/ou des Services Connectés. Cela inclut notamment (la liste étant non limitative) :

- Les tentatives (échouées ou réussies) d'accès non autorisé à un système ou à ses données ;
- L'utilisation non autorisée d'un système pour le traitement ou le stockage de données
- Les modifications apportées aux caractéristiques du logiciel du système embarqué à l'insu de RENAULT, sans son consentement ou sans instructions de sa part.
- Les modifications apportées aux Services connectés à l'insu de RENAULT, sans son consentement ou sans instructions de sa part.

RENAULT veille à maintenir à jour sa connaissance des menaces existantes. Toutefois, compte tenu de l'évolution permanente de ces menaces, RENAULT ne peut garantir la détection de tout évènement non désiré pouvant mener à un incident de cybersécurité.

En cas de risque d'incident de cybersécurité, RENAULT se réserve le droit de :

- mettre en œuvre toute action qu'il juge nécessaire afin d'en limiter l'impact sur le Véhicule, les Services Connectés et les Clients, y compris le cas échéant la suspension de certains services ou la demande au Client de procéder à des actions sur son Véhicule ;
- choisir le canal de communication qu'il juge le plus approprié compte tenu des risques encourus, notamment des risques pouvant impacter l'intégrité physique ou la protection des données personnelles du Client.

En tout état de cause, dans le cas où une action du Client est nécessaire pour limiter l'impact d'un incident de cybersécurité avéré, RENAULT ne saurait voir sa responsabilité engagée si le Client ne se conforme pas dans le délai imparti aux instructions communiquées par RENAULT. En outre, la responsabilité du Client pourrait le cas échéant être mise en cause, notamment en cas d'accident.

15. Notifications



REF : CGRLINK-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

Réf : CGV.SERV.CONNECT.RENAULT.ET.CGU_02_2026

Des notifications périodiques relatives au fonctionnement de certains Services Connectés pourront intervenir.

16. Propriété intellectuelle

Les logiciels, interfaces et contenus, de quelque nature qu'ils soient (images, sons, vidéos, bases de données, etc.) des Services Connectés sont soit la propriété de RENAULT, soit la propriété d'éditeurs tiers.

Ils sont protégés au titre des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle, de sorte que toute utilisation illicite par le Client l'expose à des sanctions civiles et/ou pénales sur le fondement de la contrefaçon de droits de propriété intellectuelle.

Le Client reconnaît n'être titulaire d'aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle ni sur tout ou partie des Services Connectés, ni sur tout ou partie de leur contenu.

Le Client n'est autorisé à utiliser les Services Connectés, qu'à titre personnel et non commercial, dans le cadre d'une licence non exclusive et non transmissible dans la mesure strictement nécessaire à leur utilisation.

Le Client n'est pas autorisé à copier, adapter, numériser, reproduire, distribuer, diffuser, sous-licencier, vendre, louer, modifier, publier, céder, ni à créer des œuvres dérivées sur la base de tout ou partie des Services Connectés.

Le Client reconnaît en outre qu'il ne peut contourner, retirer, outrepasser ou modifier les mesures de sécurité des Services Connectés et qu'il ne peut en aucun cas modifier ou retirer les mentions relatives aux droits d'auteur des Services Connectés.

17. Force majeure

Les Services Connectés pourront être interrompus en cas de force majeure, tel que le dysfonctionnement partiel ou total résultant de perturbations ou d'interruption des moyens de communication électroniques fournis par les opérateurs de télécommunications, ou en cas d'ordre des pouvoirs publics imposant la suspension totale ou partielle de l'opérateur de

RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

téléphonie mobile nécessaire au fonctionnement des Services Connectés.

18. Loi applicable / Litiges

18.1 Les présentes conditions générales de vente sont exclusivement régies par le droit français.

18.2 En cas de litige entre le Client et l'Etablissement Désigné ou RENAULT, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clients de RENAULT ou celui de l'Etablissement Désigné).

A défaut d'accord amiable avec le Service Relations Clients et/ou le Service recours concerné, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation, a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, un médiateur inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

- soit le centre de médiation compétent pour traiter les litiges relevant de la responsabilité de l'Etablissement Vendeur (ex: condition de vente) en s'adressant **selon les affiliations de l'Etablissement Désigné** :
 - au Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile par courrier à l'adresse suivante: 50, rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex)

ou sur son site internet www.mediateur-cnpa.fr,

➤ au Médiateur auprès de la FNAA en s'adressant à lui par courrier à l'adresse suivante Immeuble Axe Nord ; 9-11 avenue Michelet- 93583 Saint Ouen Cedex ou sur son site internet www.mediateur.fna.fr

- soit le Médiateur de RENAULT compétent pour traiter les litiges relevant de sa responsabilité (ex : définition des services) en s'adressant à lui par courrier à l'adresse suivante : Médiation Cmfcm, 93/95 Avenue du Général Leclerc 75014 Paris ou sur son site internet www.mediationcmfcm.fr.

Si le Client réside au sein de l'Union européenne, il a également la possibilité, notamment et principalement pour les réclamations en lien avec un achat en ligne, de recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges pour les services fournis par les entreprises de l'Union Européenne (la « Plateforme ODR »), mise à la disposition de tous les citoyens européens par la Commission européenne, en utilisant le lien suivant <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

18.3 En cas de contestation relative à l'exécution du présent contrat :

- si le Client est un commerçant, le tribunal dont dépend le siège social de l'Etablissement Désigné sera seul compétent,
- si le Client n'est pas un commerçant, le choix du tribunal compétent se fera conformément à la loi française.

"Je suis informé que, en signant les CGV Services Connectés, l'Etablissement Désigné ou RENAULT active les Services Connectés de mon Véhicule.

Afin de bénéficier de certains Services Connectés à distance, RENAULT transmet, éventuellement par l'intermédiaire de sa filiale dans le territoire concerné, vos données techniques (VIN et statut de synchronisation) à l'Etablissement Désigné afin que ce dernier puisse vous apporter assistance dans la bonne réalisation de la synchronisation du Véhicule à votre compte My Renault et ce, dans le cadre de la présente relation contractuelle.

A la livraison de mon Véhicule ou ultérieurement, je pourrai accepter ou refuser le partage de données depuis le Système Multimédia de mon Véhicule, afin de permettre la collecte des données, incluant des données personnelles, nécessaires à l'exécution des Services Connectés disponibles dans celui-ci et que j'aurai choisi d'utiliser et ce, par le biais de tout moyen mis à sa disposition par RENAULT (choix effectué dans le Véhicule ou en dehors du Véhicule, notamment par le biais de My Renault), dans le strict respect des dispositions décrites à l'article 13 des présentes.

A la livraison de mon Véhicule ou ultérieurement, je pourrai interrompre le partage des données depuis le Système multimédia de mon Véhicule ou la console du tableau de bord et/ou tout autre moyen mis à



REF : CGRLINK-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

Réf : CGV.SERV.CONNECT.RENAULT.ET.CGU_02_2026

25 / 32

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260430-011-AI

SLO

RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

disposition par RENAULT, en fonction de l'équipement de mon Véhicule à chaque démarrage ou à tout moment conformément à la notice de bord et/ou selon les modalités prévues sur le site <https://fr.e-guide.renault.com/fra/>.

Je suis informé que l'interruption du partage de données aura un impact sur la délivrance des Services Connectés de mon Véhicule.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la Politique de protection des données personnelles disponible à l'adresse URL <https://www.renault.fr/donnees-personnelles.html>.



REF : CGRLINK-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

Réf : CGV.SERV.CONNECT.RENAULT.ET.CGU_02_2026

26 / 32

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
-
SERVICE DE MAINTENANCE CONNECTÉE

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « **CGU** ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation du service de maintenance connectée, (ci-après le « **Service** ») fourni par Renault, Société par Actions Simplifiée, dont le siège est situé 122-122 bis avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt, France et immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 780 129 987 (ci-après « **Renault** »).

1. DEFINITIONS

« **Application** » ou « **My Renault** » désigne l'application mobile My Renault éditée et fournie par Renault, permettant d'avoir accès au Service et de l'utiliser.

« **Client** » désigne le client propriétaire, ou l'utilisateur principal d'un Véhicule ayant souscrit le présent Service.

« **Etablissement Désigné** » désigne le vendeur appartenant au réseau de distribution Renault auprès duquel le Client aura souscrit au présent Service.

« **Mon Garage** » désigne le réparateur agréé choisi par le Client lors de la configuration de son Application. Par défaut, c'est le réparateur agréé qui a effectué la dernière révision qui sera considéré comme réparateur agréé préféré.

« **Service Relations Clients** » désigne le service d'assistance au Client. Toutes les informations sont disponibles à l'adresse <https://www.renault.fr/contactez-nous.html>

« **Site Web** » ou « **My Renault Web** » désigne l'ensemble des données et informations disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.myrenault.fr.

« **TCU** » ou « **Telematics Control Unit / Unité de Contrôle Télématique** » désigne l'unité installée sur le Véhicule, comprenant une carte SIM intégrée et capable de transmettre les données du Véhicule nécessaires à la fourniture du Service.

« **Véhicule** » désigne tout véhicule de la marque Renault, présentant les caractéristiques techniques requises, vendu et immatriculé en France et équipé d'une TCU, en série ou en option, compatible avec le Service.

2. OBJET DU SERVICE

Grâce aux données transmises par le TCU du Véhicule et décrites en Annexe 1 des présentes,

Renault propose le Service individualisé suivant au Client ayant souscrit au Service de maintenance connectée :

- prévenir de l'échéance de la maintenance programmée de son Véhicule,
- alerter, de manière proactive, lorsque qu'un événement de son Véhicule requiert son passage chez un réparateur agréé Renault,
- informer sur l'état des freins, de la batterie ou encore des pneumatiques et de proposer, si nécessaire, leur remplacement au travers de mécanismes d'anticipation d'usure de pièces.

Les données collectées sur les Véhicules des clients ayant souscrit au Service permettent également à Renault grâce à une analyse agrégée des causes d'anomalies et défaillances potentielles des Véhicules ou de son environnement, de proposer des solutions correctives et/ou d'améliorations pour améliorer la qualité, la fiabilité et la durabilité des Véhicules et des services associés.

Ces solutions pourront être déployées par Renault auprès des clients ayant souscrit au Service, lors du passage du Véhicule dans un Etablissement Désigné ou par des mises à jour à distance ('over the air').

3. SOUSCRIPTION ET ACTIVATION DU SERVICE

3.1. Souscription au Service

La souscription au Service s'effectue auprès de l'Etablissement Désigné.

La souscription est sans frais et implique l'acceptation sans réserve des présentes CGU par le Client.

Le Service est fourni gratuitement par Renault. Il dépend du modèle, de la version du Véhicule, des options et équipements choisis, du pays de commercialisation ainsi que de la zone de couverture géographique.

3.2. Activation du Service

Le Client doit fournir à Renault un numéro de téléphone mobile et/ou une adresse email valides afin de pouvoir activer le Service.

L'adresse mail et/ou le numéro de téléphone mobile communiqué(e/s) par le Client lors de la commande du Véhicule sera/seront utilisé(e/s) pour la fourniture



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

du Service. Le Client pourra modifier, tout au long de l'utilisation du Service, le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse mail dans My Renault app ou My Renault Web.

Le Client est seul responsable des données qu'il fournit à Renault.

Le Client devra par ailleurs télécharger l'Application et s'identifier, synchroniser son Véhicule, être équipé d'une TCU et bénéficier d'une connexion via le réseau cellulaire du Véhicule.

Le Service sera activé après la souscription au Service par le Client. L'activation peut prendre jusqu'à 72 heures avant d'être effective. Elle est réalisée automatiquement.

La collecte des données nécessaires à la mise en œuvre du Service ne nécessite pas d'action de la part du Client dans les paramètres de confidentialité ou depuis l'écran multimédia d'un Véhicule qui en est équipé.

Le Client s'engage à informer toute personne utilisant le Service ou montant dans le Véhicule que des données sont collectées et partagées avec Renault.

4. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service permet au Client de recevoir des avertissements relatifs à l'échéance de la maintenance programmée de son Véhicule et lorsqu'un événement requiert le passage chez un réparateur agréé Renault. Par ailleurs, le Client recevra des avertissements relatifs à l'anticipation d'usure de pièces, notamment sur l'état des freins, de la batterie ou encore des pneumatiques et de proposer, si nécessaire, leur remplacement.

Lors des passages auprès d'un Etablissement Désigné ou via des mises à jour à distance ('over the air'), le Client pourra bénéficier des dernières solutions de corrections et améliorations développées par Renault.

Le Service dépend du modèle, de la version du Véhicule, des options et équipements choisis, du pays de commercialisation et de destination ainsi que de la zone de couverture géographique.

4.1. Conditions nécessaires à la transmission des avertissements

La transmission des avertissements n'est possible que si les conditions suivantes sont remplies :

- le moteur du Véhicule doit être en marche et le Véhicule doit être situé dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile (sans

perturbations techniques, atmosphériques ou topographiques de la couverture). Si le moteur ne tourne pas ou si le Véhicule ne se trouve pas dans une zone couverte par un réseau d'opérateur de téléphonie mobile, les informations sont stockées et transmises lors de la prochaine mise en marche du moteur ou lors de la rentrée dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile,

- la TCU ou les unités nécessaires au fonctionnement de la TCU, ne doivent pas avoir été endommagées lors d'un accident, d'un vol ou de tout autre événement,
- le téléphone mobile du Client tel que communiqué par ce dernier, est allumé et connecté au réseau d'un opérateur de téléphonie mobile.

4.2. Transmission des avertissements

Si le Client dispose d'un compte sur l'Application My Renault, il recevra une notification dans l'Application ainsi qu'à l'adresse mail qu'il a communiquée à Renault.

Si le Client ne dispose pas d'un compte sur l'Application My Renault, il recevra l'avertissement par mail à l'adresse mail qu'il a communiquée à Renault.

Si le Client ne dispose pas de compte sur l'Application My Renault et n'a pas communiqué d'adresse mail, il pourra recevoir l'avertissement par SMS sur son téléphone mobile, au numéro qu'il a communiqué à Renault.

En fonction de la nature des avertissements reçus par le Client, ces derniers sont susceptibles de contenir un lien renvoyant vers un système de prise de rendez-vous en ligne qui permettra au Client de prendre rendez-vous avec le réparateur agréé de son choix.

Le réparateur agréé du Client reçoit les notifications d'événements et peut être amené à le contacter directement pour l'avertir, lui donner des éléments de contexte, voire le cas échéant lui proposer un rendez-vous.

5. DURÉE DU SERVICE

Le Service sera fourni par Renault à partir du début de la période d'activation pour une période de huit (8) ans.

Lorsque le Service arrive à expiration, le Client recevra une notification afin de l'informer de l'arrivée à échéance du Service et des modalités de son renouvellement. A défaut de renouvellement, le Service sera désactivé à échéance.

6. EVOLUTIONS – CESSATION DU SERVICE

6.1. Evolutions du Service



REF : CGRLINK-F4099654-A566G-d256106-20260423-2604211414093-

Réf : CGV.SERV.CONNECT.RENAULT.ET.CGU_02_2026

RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

Pendant la durée du Service, Renault pourra faire évoluer tout ou partie du Service notamment pour (i) proposer une ou des fonctionnalités complémentaires, (ii) répondre à de nouvelles exigences légales ou réglementaires, (iii) corriger des dysfonctionnements pouvant survenir occasionnellement, ou (iv) tenir compte des changements techniques et de l'évolution des attentes générales des clients.

Renault se réserve le droit de modifier et mettre à jour les présentes CGU à tout moment et en informera préalablement le Client.

Les CGU applicables sont celles en vigueur à la date de la connexion et de l'utilisation du Service par le Client.

Les modifications réalisées sur le Service peuvent éventuellement être soumises à l'acceptation expresse par le Client d'une nouvelle version des conditions générales d'utilisation correspondantes.

6.2. Cessation du Service

Renault pourra cesser définitivement du Service pour quelque raison que ce soit et notamment si le(s) réseau(x) de communication utilisé(s) pour sa fourniture n'est (ne sont) plus disponible(s) ou est (sont) fortement saturé(s) en raison de l'arrêt du réseau 2, 3, 4, 5G par l'opérateur de télécommunications. Dans cette hypothèse, Renault en informera préalablement le Client à l'adresse mail et/ou sur le téléphone mobile communiqué(e-s) par le Client à Renault et/ou sur l'espace personnel du Client sur My Renault et/ou via son Véhicule.

Renault se réserve le droit de mettre fin au Service à distance notamment :

- lorsque le Client n'exerce pas l'option d'achat du Véhicule à la fin d'un contrat de location longue durée,
- en cas de destruction du Véhicule,
- en cas de vol du Véhicule ou d'accident qui entraîne la destruction du Véhicule,
- en cas de transfert ou de revente du Véhicule,
- en cas d'information avérée de nature à démontrer un changement de Client.

Le Client s'engage à informer Renault de la survenance de l'un des événements susmentionnés en contactant le Service Relations Clients.

Lorsque Renault est informé, notamment par le biais d'un appel sur le téléphone mobile communiqué par le Client, que celui-ci n'est plus le propriétaire ou le locataire du Véhicule, il pourra mettre fin au Service.

Si le Client ne souhaite plus bénéficier du Service, il peut, à tout moment, y mettre fin en contactant le Service Relations Clients.

La cessation du Service entrainera sa désactivation. Le Client est informé que cette désactivation n'est pas instantanée et qu'il peut y avoir un délai entre la réception d'une demande et la désactivation effective du Service.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage, à titre personnel et pour le compte de tout utilisateur de son Véhicule :

- à faire du Service un usage normal, qui ne contrevienne ni aux lois et règlements en vigueur, ni aux droits des tiers, ni aux intérêts de Renault,
- à ne pas porter atteinte à l'intégrité du système et des équipements permettant la fourniture du Service.

Dans l'hypothèse de la revente de son Véhicule et dans un souci de préservation de ses données personnelles et de celles de l'acquéreur de son Véhicule, le Client s'engage à :

- supprimer son véhicule de son compte My Renault afin d'annuler la synchronisation entre son Véhicule et son compte My Renault,
- procéder à l'effacement des données à bord de son Véhicule préalablement à la revente, conformément aux instructions accessibles dans la notice d'utilisation du Véhicule,
- informer Renault de la cession de son Véhicule en contactant le Service Relations Clients.

Une fois la désynchronisation opérée, le Client, s'il le souhaite, pourra contacter le Service Relations Clients aux fins de vérification de l'effectivité de la désynchronisation.

8. LIMITATIONS – RESPONSABILITÉ

8.1. Limitations du Service

Lorsque le Service est disponible techniquement, il ne sera accessible que lorsque le Véhicule se situe dans une zone de couverture géographique opérante pour la TCU.

Dans la limite des lois et règlements applicables, Renault ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne la rapidité et/ou la performance du Service.

En particulier, à l'intérieur de la zone de couverture, l'accès au Service fonctionnant en mode connecté pourra être momentanément et périodiquement suspendu ou interrompu à tout moment pour des raisons techniques.

8.2. Responsabilité



REF : CGRLINK-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

Réf : CGV.SERV.CONNECT.RENAULT.ET.CGU_02_2026

29 / 32

SLOW

RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

Renault met tout en œuvre conformément à l'état de l'art pour assurer le bon fonctionnement du Service, mais ne peut pas garantir qu'il soit exempt de toute erreur ou anomalie ni qu'il ne puisse faire l'objet d'atteintes ou d'attaques, notamment par des virus, ce qui peut entraîner des dysfonctionnements, interruptions, pannes ou pertes de données ou d'informations.

En tout état de cause, Renault se trouve déchargée de toute responsabilité :

- en cas de non-respect par le Client des stipulations des présentes CGU,
- en cas de dysfonctionnement du Service en raison d'une cause, volontaire ou involontaire, imputable au Client ou à un tiers,
- en cas d'évolution législative ou réglementaire locale impactant totalement ou partiellement le fonctionnement du Service.

Le Client reconnaît et accepte que les avertissements lui sont transmis à titre purement indicatif et ne couvrent pas l'intégralité des dysfonctionnements du Véhicule.

Par ailleurs, la transmission de ces avertissements par Renault ne dispense en aucune façon le Client de :

- se conformer aux instructions du manuel d'utilisation du Véhicule,
- prêter notamment attention au kilométrage figurant sur le compteur kilométrique du Véhicule, à l'écoulement du temps, aux alertes figurant sur le tableau de bord du Véhicule, aux niveaux des liquides, à l'état du Véhicule et à tout autre indicateur de dysfonctionnement ou de problème technique, et de prendre ensuite toutes les mesures appropriées et de veiller notamment à ce que toutes les opérations techniques requises soient effectuées.

9. DYSFONCTIONNEMENT DU SERVICE

Lorsque le Client est dans l'incapacité, pour des raisons techniques, d'utiliser le Service, il peut consulter les informations accessibles sur le site www.renault.fr ou via My Renault. Il peut aussi se rapprocher du Service Relations Clients.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les logiciels, interfaces et contenus, de quelque nature qu'ils soient (images, sons, vidéos, bases de données, etc) du Service sont la propriété de Renault.

En signant le présent document, je reconnais souhaiter bénéficier des services de maintenance connectée pour mon véhicule dans les conditions telles qu'exposées dans les CGU.

Ils sont protégés au titre des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle, de sorte que toute utilisation illicite par le Client l'expose à des sanctions civiles et/ou pénales sur le fondement de la contrefaçon de droits de propriété intellectuelle.

Le Client reconnaît n'être titulaire d'aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle ni sur tout ou partie du Service, ni sur tout ou partie de son contenu.

Le Client n'est autorisé à utiliser le Service, qu'à titre personnel et non commercial, dans le cadre d'une licence non exclusive et non transmissible dans la mesure strictement nécessaire à son utilisation.

Le Client n'est pas autorisé à copier, adapter, numériser, reproduire, distribuer, diffuser, sous-licencier, vendre, louer, modifier, publier, céder, ni à créer des œuvres dérivées sur la base de tout ou partie du Service.

Le Client reconnaît en outre qu'il ne peut contourner, retirer, outrepasser ou modifier les mesures de sécurité du Service et qu'il ne peut en aucun cas modifier ou retirer les mentions relatives aux droits d'auteur du Service.

11. FORCE MAJEURE

Le Service pourra être interrompu en cas de force majeure, tel que le dysfonctionnement partiel ou total résultant de perturbations ou d'interruption des moyens de communication fournis par les opérateurs de télécommunications, ou en cas d'ordre des pouvoirs publics imposant la suspension totale ou partielle de l'opérateur de téléphonie mobile nécessaire au fonctionnement du Service.

12. DROIT APPLICABLE – MEDIATION

Les CGU sont soumises au Droit Français et sont interprétées et appliquées conformément à celle-ci.

Tout litige relatif aux CGU doit d'abord faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties avant d'être soumis aux Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de PARIS auxquels les parties attribuent compétence exclusive, nonobstant la pluralité des défendeurs ou des demandes d'indemnité émanant de tiers.



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

ANNEXE 1 (des CGU Maintenance Connectée) – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles seront traitées pour la fourniture du Service.

Le tableau ci-dessous vous fournit des explications sur le contexte de la collecte de vos données, les sous-finalités directement rattachés à la fourniture du Service.

CATEGORIE	SOUS-FINALITES	TYPLOGIE DES DONNEES PERSONNELLES
Données relatives à la composition du véhicule (caractéristiques techniques)	Identification du véhicule	Numéro d'identification du véhicule (VIN) numéro d'identification des composants du véhicule, spécifications techniques
	Réseau et communication Connexion entre le véhicule et le serveur de gestion des appareils	Adresse IP, IMEI, adresse MAC (Media Access Control) du véhicule
Données relatives à la qualité et à la maintenance du véhicule	Statut du véhicule Fourniture du service (tel que l'interprétation des notifications d'alerte de diagnostic et de maintenance, les prévisions de service)	Contrôle moteur, pression et température d'huile, système de refroidissement, système de freinage et contrôle de trajectoire, batterie 12v, batterie de traction EV, direction, consommation de carburant, consommation électrique du véhicule et de ses accessoires, gestion d'énergie, niveau d'AD Blue, niveau de charge, fonctionnement des Airbags, kilométrage total, état des pneumatiques, filtre à particule, chargeur et traction EV
	Défauts et diagnostic pour vous contacter en cas de besoin de maintenance sur votre véhicule et vous proposer un rendez-vous atelier	Codes défauts, données relatives à la maintenance
Données relatives au comportement du conducteur, de sa conduite et de l'environnement de conduite et de charge	Données dynamiques utilisées pour calculer une corrélation entre les groupes de données, prédire l'usure des commodités telles que pneus, plaquette de frein, batterie, filtre à air, contextualiser les apparitions de défauts et de pannes	Vitesse, kilométrage par trajet, accélération, freinage, rapport de boîte de vitesse, régime moteur, consommation de carburant, consommation par trajet (carburant ou électricité), utilisation des accessoires, freinage automatique, niveau d'AD Blue, gestion des données stop & start, température extérieure, fréquences et durées de charge, niveaux de charge, puissances de charge

Vos droits

Renault est amenée à collecter et traiter, en qualité de responsable de traitement indépendant, les données à caractère personnel du Client afin de lui fournir le présent Service.

Renault veille en permanence au respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et tout particulièrement le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, entré en application le 25 mai 2018 sur le territoire de l'Union Européenne ainsi que la [loi n°78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, et ses textes d'application de même que toute disposition ultérieure qui viendrait les compléter ou s'y substituer.

A cet effet Renault met à la disposition du Client sa Politique de protection des données personnelles sur le site internet à l'adresse URL suivante <https://www.renault.fr/donnees-personnelles.html> qui comprend notamment une rubrique dédiée aux services connectés ou, via My Renault ou encore, sur demande auprès de son Etablissement Désigné. Renault invite le Client à s'y reporter pour obtenir plus d'informations quant aux conditions de mise en œuvre du traitement de ses données personnelles, notamment en termes de durée, de fondement juridique ainsi que de destinataires.

A cet égard, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et, le cas échéant, de limitation de traitement, d'opposition au traitement de ses données, voire d'un droit à la portabilité dans les conditions prévues



RENAULT – CGV Services Connectés – Edition Filiale – Janvier 2026

par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et figurant dans la Politique de protection des données personnelles.

Le Client peut aussi définir des directives générales ou spécifiques sur le sort de ses données personnelles en cas de décès.

Le Client peut exercer ses droits, ainsi que contacter le Délégué à la protection des données personnelles, selon les modalités suivantes :

- le formulaire d'exercice des droits accessible sur le site internet de Renault ou
- depuis l'application mobile My Renault ou
- par courrier à l'adresse : Renault SAS, Direction juridique – Data Protection Officer / Délégué à la protection des données, 122-122 bis avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt, API : FR BLN CRI 1BW ou par e-mail : assistance.multimedia@renault.com

Enfin, le Client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) l'autorité de contrôle en charge en France du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des dispositions énoncées dans les conditions générales des services connectés.

En cochant cette case, je reconnais souhaiter bénéficier des services de la maintenance connectée, un service gratuit pendant 8 ans pour m'accompagner dans l'entretien de mon véhicule, dans les conditions telles qu'exposées dans les CGU.

Signature du Client précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé le 28/4/2026 »

« lu et approuvé »
Omar YAQOUB
Daire de Creil
Président de l'ACSE





F4099654

Formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs d'une société

I - INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIÉTÉ DECLARANTE

Raison sociale : COMMUNE DE CREIL

N° unique d'identification (Siren) : 216001743

Le signataire du contrat déclare la ou les personne(s) physique(s) suivante(s) comme étant son ou ses bénéficiaire(s) effectif(s) au sens des articles L561-2-2, R561-1 et R 561-3 et suivants du Code Monétaire et Financier (*). Dans le cas où aucune personne physique ne répond à l'un des critères visés à l'article mentionné ci-dessous, le représentant légal ou le dirigeant de la société est considéré comme bénéficiaire effectif en dernier ressort.

(*) Pour les sociétés, on entend par bénéficiaire effectif, au sens du 1° de l'article L. 561-2-2, la ou les personnes physiques qui soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur la société au sens des 3° et 4° du I de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Pour les personnes morales autres que les sociétés, on entend par bénéficiaire effectif, la ou les personnes remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Elles sont titulaires, directement ou indirectement, de plus de 25 % du capital de la personne morale ;

2° Elles ont vocation, par l'effet d'un acte juridique les ayant désignées à cette fin, à devenir titulaires, directement ou indirectement, de plus de 25 % du capital de la personne morale ;

3° Elles disposent d'un pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de gestion, de direction ou de surveillance de la personne morale ;

4° Elles exercent par d'autres moyens un pouvoir de contrôle sur les organes d'administration, de gestion, de direction ou de surveillance de la personne morale. Lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon les critères prévus aux 1° à 4° et que la personne mentionnée à l'article L. 561-2 n'a pas de soupçon de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme à l'encontre du client mentionné ci-dessus, le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques qui représentent légalement la personne morale. Lorsque le client est une association, une fondation, un fonds de dotation ou une fondation d'entreprise, toute personne exerçant en son sein des fonctions d'administrateur, des fonctions de surveillance ou des fonctions de direction est regardée comme bénéficiaire effectif. Lorsque le client est un groupement d'intérêt économique, la ou les personnes physiques, et, le cas échéant, le représentant permanent des personnes morales, désignées en qualité d'administrateurs du groupement, sont regardées comme bénéficiaires effectifs.

II - INFORMATIONS SUR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ

Au-delà de 4 bénéficiaires effectifs, veuillez transmettre un extrait INPI de moins de 3 mois ou tout autre document officiel probant complet.

Bénéficiaire Effectif N° 1 :

Civilité : Monsieur Nom, prénoms : YAQOOB, OMAR Nom de naissance : YAQOOB

Né(e) le : 17/03/1979 à CREIL 60100 FRANCE - Nationalité : Française

Je certifie par la présente qu'il n'existe pas de bénéficiaire effectif autre(s) que celui(ceux) que j'ai déclaré(s), et atteste avoir qualité et pouvoir pour signer ce formulaire.

Fait le : 28/4/2026

Nom, prénom et qualité du signataire dûment habilité :

Omar YAQOOB
Maire de Creil
Président de l'ACSE

Signature



REF : BENEFICIAIREEFFECTIF-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

Réf : ATTEST.BE.10-2025

1 / 1



MANDAT

POUR EFFECTUER
LES FORMALITÉS D'IMMATRICULATION AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260430-011-AI

SLOW



N° 13757*03

Je soussigné(e), Sté COMMUNE DE CREIL 216001743
N° SIREN le cas échéant

domicilié(e) à : PLACE FRANCOIS MITTERRAND
BP 76
60100 CREIL
Code Postal Nom de la commune Pays

donne mandat à : GUEUDET ALLIANCE OISE
Renault ST MAXIMIN
Rue DE VALMY N° SIREN le cas échéant

60740 ST MAXIMIN
Tel : 03.44 64.64 00 - Fax :
RCS : B309469260 - N°ORIAS : 67027442
Etablissement vendeur - Commerçant indépendant

Pour effectuer pour mon compte les formalités administratives liées à l'opération d'immatriculation suivante :

Immatriculation VN de location

Véhicule concerné :

- **Marque :** RENAULT
- **Numéro VIN :**
- **Numéro d'immatriculation (le cas échéant) :**

Je suis informé (e) que pour circuler avec ce véhicule je suis dans l'obligation de l'assurer préalablement (articles L. 324-1 et L. 324-2 du code de la route).

Important : Si vous circuliez avec un véhicule non assuré, en cas d'accident, vos dommages ne seraient pas couverts et, en cas d'éventuelles victimes, vous pourriez être amené (e) à rembourser des sommes considérables. De plus, vous vous exposeriez à des sanctions pénales.

Fait à ST MAXIMIN

, le 2 4 0 4 2 0 2 6
jour mois année

Signature

Pour les sociétés, nom et qualité
du signataire et cachet



Omar YAGOOB
Maire de Creil
Président de l'ACSE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès d'une préfecture de son choix.

Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale



DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Articles R. 322-1 et suivants du code de la route

Veillez cocher la case correspondante :

- Certificat
- Duplicata
- Correction
- Changement de domicile
- Changement d'état civil ou d'état matrimonial
- Changement des caractéristiques techniques du véhicule

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260430-011-AI

N° 13750°05

SLO

VÉHICULE

(A) Numéro d'immatriculation actuel _____ Date d'achat, le cas échéant _____ (I) Date de certificat actuel _____ (B) Date de 1^{re} immatriculation _____

Numéro de formule du certificat d'immatriculation _____ (si nouveau format d'immatriculation. Ce numéro figure sur la 1^{re} page du certificat d'immatriculation sous la mention « Certificat d'immatriculation »)

Marque (D.1) _____ Dénomination commerciale (D.3) _____

Type variante version (D.2) _____

Numéro d'identification du véhicule (E) _____ Genre national (J.1) _____

Numéro d'exploitation agricole, le cas échéant _____

COULEUR DOMINANTE (Veillez cocher les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/> Clair	<input type="checkbox"/> Noir	<input type="checkbox"/> Jaune	<input type="checkbox"/> Gris
<input type="checkbox"/> Foncé	<input type="checkbox"/> Marron	<input type="checkbox"/> Vert	<input type="checkbox"/> Blanc
	<input type="checkbox"/> Rouge	<input type="checkbox"/> Bleu	
	<input type="checkbox"/> Orange	<input type="checkbox"/> Beige	

Si véhicule pris en location, cocher la case correspondante: Véhicule en location longue durée en location courte durée en crédit-bail

TITULAIRE

Personne physique Sexe : M F **Personne morale** _____ N° SIREN, le cas échéant _____

Titulaire _____ NOM DE NAISSANCE et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE pour une personne morale _____ NOM D'USAGE (facultatif) : nom d'époux (se) _____

Né(e) _____ à _____ Département _____ Pays _____

Domicile _____ Immeuble / Résidence / Bâtiment _____

Etage / Escalier / Appartement _____

N° de la voie _____ Extension (bis, ter, ...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Libellé de voie _____

Lieu-dit / BP / Localité (si différente de la commune) _____ Tél portable (recommandé) _____

Code postal _____ Commune _____ Mèl (recommandé) _____

Dans le cas de multi-propriété, veuillez indiquer le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation _____

Co-titulaire le cas échéant _____ NOM DE NAISSANCE et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE pour une personne morale _____ NOM D'USAGE (facultatif) : nom d'époux (se) _____ N° SIREN, le cas échéant _____

LOUEUR (en cas de location ou crédit-bail)

Personne physique Sexe : M F **Personne morale** _____ N° SIREN, le cas échéant _____

_____ NOM DE NAISSANCE et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE pour une personne morale _____ NOM D'USAGE (facultatif) : nom d'époux (se) _____

_____ Immeuble / Résidence / Bâtiment _____

Etage / Escalier / Appartement _____

N° de la voie _____ Extension (bis, ter, ...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Libellé de voie _____

Lieu-dit / BP / Localité (si différente de la commune) _____ Tél portable (recommandé) _____

Code postal _____ Commune _____ Mèl (recommandé) _____

LOCATAIRE (en cas de location longue durée ou crédit-bail)

Personne physique Sexe : M F **Personne morale** 216001743 N° SIREN, le cas échéant _____

COMMUNE DE CREIL _____ NOM DE NAISSANCE et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE pour une personne morale _____ NOM D'USAGE (facultatif) : nom d'époux (se) _____

_____ Immeuble / Résidence / Bâtiment _____

Etage / Escalier / Appartement _____ **PLACE FRANCOIS MITTERRAND**

N° de la voie _____ Extension (bis, ter, ...) _____ Type de voie (avenue, etc.) _____ Libellé de voie _____

Lieu-dit / BP / Localité (si différente de la commune) _____ Tél portable (recommandé) _____

60100 **CREIL** _____ Mèl (recommandé) _____

Code postal _____ Commune _____

Le titulaire Fait à : Le : Signature : _____	Le loueur (Société de location en cas de crédit-bail) Fait à : Le : Signature : _____ (Pour les sociétés: nom, qualité du signataire et cachet)	Le locataire (Si location longue durée ou en crédit-bail) Fait à CREIL Le : 28/4/26 Signature : _____ (Pour les sociétés: nom, qualité du signataire et cachet) Omar YAKPOIS Président de l'Asse	CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION Vu les pièces justificatives <input type="checkbox"/> Rejet de la demande <input type="checkbox"/> Moif : _____ Usage (veillez cocher la case correspondante): Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mode d'expédition du titre : Voie postale <input type="checkbox"/> Retrait à l'Imprimerie Nationale <input type="checkbox"/>
Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de prospection commerciale. Le titulaire <input type="checkbox"/> Le loueur <input type="checkbox"/> Le locataire <input type="checkbox"/>			

Mariage (13-1) du 6 janvier 1978 relative à l'immatriation, aux fichiers et aux données, garantit les droits d'accès et de rectification des données personnelles et un traitement pour les personnes physiques.





Raison sociale : COMMUNE DE CREIL

Forme juridique :

Capital social (en KE) : 1

Siège social : PLACE FRANCOIS MITTERRAND
BP 76
60100, CREIL

Représentant habilité aux fins des présentes (Nom, Prénom et fonction) : YAQOUB OMAR, Chef d'entreprise

Objet : Fiche d'information clients connectés

Conformément à l'article 4, paragraphe 1, point 39 du règlement (UE) n°575 / 2013 des orientations de l'Autorité Bancaire Européenne imposant la prise en compte des connexions juridiques et économiques de nos clients lors de l'origination de nos financements, nous vous prions de bien vouloir renseigner les réponses aux questions suivantes :

- Avez-vous un client avec lequel vous réalisez plus de 30% de votre chiffre d'affaires annuel ? Si oui, pouvez-vous l'identifier ?

Oui Non

Raison sociale / Numéro de siren :

- Avez-vous un fournisseur avec lequel vous réalisez plus de 30% de vos achats ? Si oui, pouvez-vous l'identifier ?

Oui Non

Raison sociale / Numéro de siren :

- En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur que les informations renseignées ci-dessus sont, à la date de la signature de la présente et au vu des éléments portés à ma connaissance, justes et complètes.

Nom et Prénom :

Omar YAQOUB

Fonction :

Maire de Creil, Président de l'ACSE

Date et lieu :

28 avril 2026 à CREIL

Signature :





F4099654

Formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs d'une société

I - INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIÉTÉ DECLARANTE

Raison sociale : COMMUNE DE CREIL

N° unique d'identification (Siren) : 216001743

Le signataire du contrat déclare la ou les personne(s) physique(s) suivante(s) comme étant son ou ses bénéficiaire(s) effectif(s) au sens des articles L561-2-2, R561-1 et R.561-3 et suivants du Code Monétaire et Financier (*). Dans le cas où aucune personne physique ne répond à l'un des critères visés à l'article mentionné ci-dessous, le représentant légal ou le dirigeant de la société est considéré comme bénéficiaire effectif en dernier ressort.

(* Pour les sociétés, on entend par bénéficiaire effectif, au sens du 1° de l'article L. 561-2-2, la ou les personnes physiques qui soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur la société au sens des 3° et 4° du I de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Pour les personnes morales autres que les sociétés, on entend par bénéficiaire effectif, la ou les personnes remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Elles sont titulaires, directement ou indirectement, de plus de 25 % du capital de la personne morale ;

2° Elles ont vocation, par l'effet d'un acte juridique les ayant désignées à cette fin, à devenir titulaires, directement ou indirectement, de plus de 25 % du capital de la personne morale ;

3° Elles disposent d'un pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de gestion, de direction ou de surveillance de la personne morale ;

4° Elles exercent par d'autres moyens un pouvoir de contrôle sur les organes d'administration, de gestion, de direction ou de surveillance de la personne morale. Lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon les critères prévus aux 1° à 4° et que la personne mentionnée à l'article L. 561-2 n'a pas de soupçon de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme à l'encontre du client mentionné ci-dessus, le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques qui représentent légalement la personne morale. Lorsque le client est une association, une fondation, un fonds de dotation ou une fondation d'entreprise, toute personne exerçant en son sein des fonctions d'administrateur, des fonctions de surveillance, ou des fonctions de direction est regardée comme bénéficiaire effectif. Lorsque le client est un groupement d'intérêt économique, la ou les personnes physiques, et, le cas échéant, le représentant permanent des personnes morales, désignées en qualité d'administrateurs du groupement, sont regardées comme bénéficiaires effectifs.

II - INFORMATIONS SUR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ

Au-delà de 4 bénéficiaires effectifs, veuillez transmettre un extrait INPI de moins de 3 mois ou tout autre document officiel probant complet.

Bénéficiaire Effectif N° 1 :

Civilité : Monsieur Nom, prénoms : YAQOOB, OMAR Nom de naissance : YAQOOB

Né(e) le : 17/03/1979 à CREIL 60100 FRANCE - Nationalité : Française

Je certifie par la présente qu'il n'existe pas de bénéficiaire effectif autre(s) que celui(ceux) que j'ai déclaré(s), et atteste avoir qualité et pouvoir pour signer ce formulaire.

Fait le : 28/4/2026

Nom, prénom et qualité du signataire dûment habilité :

Omar YAQOOB
Maire de Creil
Président de l'ACSE

Signature



REF : BENEFICIAIREFFECTIF-F4099654-A566G-d256106-20260423-2604211414093-

Réf : ATTEST.BE.10-2025

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260430-011-AI

DIAC LOCATION S.A., agissant sous la marque commerciale MOBILIZE LEASE & CO, société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de 29 240 988 € - Siège social : 14 avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex. SIREN 329 892 368 R.C.S Bobigny - N° d'identification T.V.A.: FR84 329892368 - Code APE: 7711B - N° ORIAS 07 004 967 - www.orias.fr



COMMUNE DE CREIL

MES CHOIX CONCERNANT MES DONNEES PERSONNELLES

POUR LA PUBLICITÉ PERSONNALISÉE : offres constructeur, concessionnaire et groupe MOBILIZE FINANCIAL SERVICES

J'accepte que mes données personnelles soient transmises aux sociétés du Groupe Mobilize Financial services*, aux sociétés du groupe Renault*, à Renault France et aux membres agréés de son réseau* et utilisées à des fins de prospection commerciale, le cas échéant, personnalisée en fonction de mon profil, par tous canaux (email, sms, téléphone, et/ou courrier).

J'accepte Je n'accepte pas

*Vous trouvez la liste des sociétés pour Renault, à partir du lien suivant : <https://cdn.group.renault.com/datasharing-group-renault/DGR-RCI-FRA.pdf>. Pour le Groupe Mobilize Financial Services dans la rubrique « destinataires au sein du groupe » de la Politique de confidentialité et de protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

OFFRES PERSONNALISEES MOBILIZE LEASE & CO

J'accepte que Mobilize Lease & Co m'adresse des offres commerciales, des newsletters, quel que soit le canal de distribution (email, sms, téléphone et/ou courrier).

J'accepte Je n'accepte pas


DEMATÉRIALISATION


Vous pouvez dématérialiser votre relation commerciale via votre espace client ou par mail.

J'accepte Je n'accepte pas

Le fait d'accepter ou de refuser n'a aucune incidence sur le contrat que je m'apprete à souscrire auprès de Mobilize Lease & Co. Je peux retirer mon consentement ou m'opposer au traitement de mes données personnelles pour les finalités listées ci-dessus dans la rubrique « Mon profil » de mon espace client, en contactant le service client. Vos données personnelles font l'objet d'un transfert hors UE. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre Politique de confidentialité et de protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

Omar YAQOOB
maire de Creil
Président de l'ACSO -

A: CREIL Le: 28/04/2026	Signature client(e) : 
----------------------------	--

 REF : OPTINS_MFS-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-
EX : DIAC LOCATION
Réf : OPTINS.MFS.10-2024

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 060-216001743-20260430-011-AI



REF : OPTINS_MFS-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-
EX : DIAC LOCATION
Réf : OPTINS.MFS.10-2024

DIAC LOCATION S.A., agissant sous la marque commerciale MOBILIZE LEASE & CO, société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988 - Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 RCS Bobigny N° de TVA intracommunautaire : FR 84 329 892 368 - APE : 7711B - N° Orias : 07 004 967- www.orias.fr



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DE LA VIE PRIVÉE

INTRODUCTION

La présente notice d'information détaille les conditions dans lesquelles DIAC Location, [donner des informations sur DIAC Location, notamment les noms commerciaux] procède, en qualité de responsable de traitement, aux traitements décrits ci-après et portant sur les données personnelles de ses clients et prospects (ci-après « vous »).

DIAC Location traite vos données personnelles dans le respect des principes fixés par la réglementation applicable à la protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données personnelles, et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée (ci-après la « Réglementation relative aux Données Personnelles »).

Cette politique de protection des données personnelles pourra être amenée à évoluer en fonction des exigences réglementaires applicables ou de l'évolution de notre fonctionnement ou de notre activité. Vous serez tenus informés de toute modification substantielle apportée à ce document.

DEFINITIONS

Données personnelles : désigne toute information qui permet d'identifier une personne, directement ou indirectement.

Traitement : désigne l'utilisation des Données personnelles. Cela comprend la collecte, la sauvegarde, la modification, la consultation, la suppression, etc.

Responsable du traitement : désigne la personne ou l'organisation qui décide comment et pourquoi les Données personnelles sont traitées.

Sous-traitant : désigne une personne ou une entreprise qui traite des Données personnelles pour le compte du Responsable du traitement.

Destinataire : désigne la personne ou l'organisation qui peut accéder aux données personnelles.

Personne concernée : désigne la personne dont les Données personnelles sont traitées.

Finalité du traitement : désigne la raison pour laquelle les données personnelles sont traitées.

Durée de conservation : désigne la période pendant laquelle les Données personnelles sont conservées avant anonymisation ou suppression.

LES DONNÉES TRAITÉES

Collecte des données : DIAC Location collecte directement auprès de vous des données personnelles vous concernant lors de différentes interactions (ex : courrier envoyé à nos services, etc.).

Par ailleurs, DIAC Location peut être amené à collecter des données personnelles vous concernant de façon indirecte, auprès de tiers (ex : données transmises par la concession automobile, etc.).

Catégories de données traitées

Les données personnelles que traite DIAC Location vous concernant sont :

- Des données d'identification (ex : numéro de contrat/partenaire, numéro du châssis de votre véhicule, adresse.)

- Des données relatives à votre vie professionnelle (ex : profession, type de contrat, employeur)

- Des données économiques (ex : revenus, situation financière)

- Des données relatives à votre vie personnelle (ex : situation familiale, nombre d'enfants à charge)

- Données relatives à des condamnations pénales et ou à des infractions (ex : infraction au code de la route)

LES TRAITEMENTS DE DONNÉES MIS EN OEUVRE

DIAC Location met en œuvre différents traitements portant sur vos données personnelles, dont les finalités sont détaillées ci-après. La base légale, les catégories de données traitées ainsi que les durées de conservations sont propres à chaque finalité. Toutefois, une même donnée peut être utilisée dans le cadre de plusieurs finalités. Si ces finalités impliquent des durées de conservation différentes, les données seront rendues inaccessibles dans les systèmes d'informations permettant de poursuivre une finalité, mais resteront accessibles dans les systèmes d'information permettant de poursuivre l'autre finalité. différentes, les données seront rendues inaccessibles dans les systèmes d'informations permettant de poursuivre une finalité, mais resteront accessibles dans les systèmes d'information permettant de poursuivre l'autre finalité.

Vous êtes intéressé par nos produits :

Pourquoi Nous utilisons vos données ? (Finalité du traitement)	Qu'est-ce qui Nous autorise à le faire ? (Base légale)	Catégories de données traitées	Durée de conservation des données
Présenter les offres, simulations et vente au sein du réseau de concessionnaires	Contrat		<u>Si vous ne devenez pas client</u> : 6 mois à compter de la fin du processus <u>Si vous devenez client</u> : 5 ans à compter de la fin du contrat
Etablir un scoring bancaire pour analyser votre demande et évaluer vos capacités de remboursement	Contrat	Données d'identification Données relatives à votre vie professionnelle Données économiques Données relatives à votre vie personnelle	10 ans à compter de du calcul
Etudier, accepter et s'assurer du règlement de votre dossier pour garantir l'entrée en relation	Intérêt légitime		<u>Dossiers refusés</u> : 6 mois à compter du refus <u>Dossiers acceptés</u> : 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle
Respecter nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme	Obligation légale	Données d'identification Données économiques Données relatives à des condamnations pénales et ou à des infractions	5 ans à compter de la fin du contrat





Vous êtes un client :

Pourquoi Nous utilisons vos données ? (Finalité du traitement)	Qu'est-ce qui Nous autorise à le faire ? (Base légale)	Catégories de données traitées	Durée de conservation des données
Organiser les actions de nos collaborateurs liées à la gestion de votre contrat	Contrat	Données d'identification Données économiques Données relatives à votre vie personnelle Données relatives à votre vie professionnelle	5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle
Gérer vos données (mise à jour du dossier, etc.)	Contrat		5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle
Gérer le recouvrement et les éventuels contentieux	Contrat		5 ans à compter du solde du dossier ou de l'abandon de la créance ou de l'extinction des voies de recours
Gérer nos risques et mettre en œuvre des contrôles internes	Intérêt légitime, à savoir s'assurer du respect des procédures et obligations		10 ans à compter de la fin d'émission des rapport
Prévenir la fraude	Intérêt légitime, à savoir lutter contre la fraude		<u>Alertes non pertinentes</u> : après qualification en tant que non pertinente <u>Alertes pertinentes</u> : 5 ans maximum à compter de la clôture du dossier
Gérer la réaffectation des contraventions, y compris pour le compte de certains clients	Obligation légale	Données d'identification Données relatives à votre vie professionnelle Données relatives à des condamnations pénales et ou à des infractions	1 an et 45 jours à compter de la réception de l'avis de contravention
Gérer la signature électronique	Intérêt légitime, à savoir faciliter l'entrée en relation	Données d'identification Données relatives à votre vie professionnelle Données économiques	10 ans à compter de la signature du contrat
Gérer l'espace client auquel vous avez accès en tant que client professionnel	Contrat	Données d'identification Données économiques Données relatives à votre vie personnelle	Fin du contrat
Distribuer des services et assistances inclus dans nos prestations	Contrat		5 ans à compter de la fin du contrat
Gestion de l'option Mobilize Fleetconnect	Contrat	Données d'identification Données relatives à votre vie personnelle Données de géolocalisation	2 mois
Gérer vos réclamations	Obligation légale	Données d'identification Données communiquées lors de la réclamation	5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle
Gérer les ordres de réparation émis par les réparateurs agréés dans le cadre des contrats de service	Contrat	Données d'identification Données relatives à votre vie personnelle	10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable
Mener des campagnes de fidélisation	Intérêt légitime, à savoir fidéliser nos clients	Données d'identification Données relatives à votre vie professionnelle	3 mois à compter de la fin de la campagne





Vous êtes client (suite) :

Respecter les obligations de dématérialisation des factures	Obligation légale		10 ans à compter de l'émission de la facture
Gérer nos obligations comptables	Obligation légale	Données d'identification Données économiques	10 ans à compter de la fin de l'exercice comptable
Respecter nos obligations en lien avec les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	Obligation légale		Durée nécessaire à la satisfaction de nos obligations
Gérer vos appels (répondre à vos interrogations, former nos collaborateurs et améliorer la qualité du service)	Intérêt légitime, à savoir améliorer la satisfaction du client	Contenu de l'appel	60 jours à compter de l'appel
Gérer notre réputation en ligne	Intérêt légitime, à savoir améliorer la satisfaction client	Données d'identification	1 an à compter de la fin de l'année durant laquelle nous avons échangé à la suite de votre avis en ligne
Gérer et suivre les batteries des véhicules électriques mises en location	Contrat		6 ans à compter de la revente ou de la destruction de la batterie
Calculer le statut de votre crédit en fonction des paiements	Obligation légale	Données économiques	10 ans à compter du dernier mouvement
Suivre et analyser la valeur résiduelle des contrats tout au long de leur durée	Intérêt légitime, à savoir piloter au mieux notre activité	Données relatives à votre vie personnelle	10 ans à compter de la fin de la relation contractuelle
Suivre nos performances commerciales	Intérêt légitime, à savoir piloter nos performances commerciales		2 ans à compter de l'opération commerciale

Destinataires des données

La mise en œuvre des traitements de données décrits ci-dessus nécessite parfois que des données soient rendues accessibles en tout ou partie à des entités tierces. Selon les cas, les données peuvent être accessibles :

- Aux autres entités du groupe (voir la section dédiée), essentiellement DIAC SA, qui met à disposition de DIAC Location des moyens humains et informatiques
- Aux héritiers du ou des co-contractants
- Aux services compétents au sein de notre organisation, dans la limite de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif du traitement : service informatique, direction de la relation client, service en charge du recouvrement, etc.
- A nos différents sous-traitants, principalement les constructeurs automobiles et leurs réseaux agréés, plateformes de ventes de véhicule d'occasion lorsqu'ils agissent en tant que mandataires désignés par MOBILIZE FINANCIAL SERVICES et ayant le statut d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement ("IOBSP") (par ex. : concessionnaires de véhicules avec lesquels Nous avons signé un contrat de relation commerciale). Nous pouvons également faire appel à des sous-traitants pour l'externalisation d'une partie de certaines activités spécifiques (ex : formation des équipes) pour la gestion de la téléphonie, pour le respect de nos exigences réglementaires (ex : prestataires intervenant dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme), pour la fiabilisation des données, pour la prospection commerciale, pour le suivi des performances commerciales, pour l'archivage, pour le suivi de notre réputation en ligne, et pour des prestations de développement informatique.

- A nos partenaires pour la mise en œuvre de nos offres (ex : partenaires qui proposent de l'assistance incluse dans nos offres)

Les personnes et organismes en charge du contrôle (ex : commissaire aux comptes)

- Aux organismes publics ou autorités de contrôle, le cas échéant (ex : CNIL, Tracfin, etc.)

- A divers tiers juridiques, le cas échéant (ex : avocats, huissiers, médiateurs, etc.)

- A tout potentiel acquéreur ou partenaire dans le cas où DIAC Location prendrait part à une opération de fusion, d'acquisition ou à toute autre forme de cession d'actifs. Dans ce cas, DIAC Location s'engage à garantir un niveau de protection adéquat de vos données personnelles transmises aux potentiels acquéreurs ou aux partenaires sélectionnés dans le contexte de cette opération.

Transferts de données hors UE

Dans la mesure du possible, vos données sont hébergées sur des serveurs situés dans l'Espace Economique Européen (EEE). Toutefois, certains de nos prestataires de service étant situés dans des pays en dehors de l'EEE, vos données personnelles sont traitées dans ces pays. Par exemple, dans le cadre de la maintenance de nos serveurs, une filiale du groupe Renault située en Inde peut être amenée à intervenir. Dans un tel cas, nous apportons une attention particulière à ce que ce transfert soit effectué en conformité avec la réglementation applicable et mettons en place des garanties assurant un niveau de protection de votre vie privée et de vos droits fondamentaux équivalent à celui offert par l'Union Européenne (notamment par l'utilisation des Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne).





VOS DROITS CONCERNANT VOS DONNEES

Les droits dont vous disposez

Conformément à la Réglementation relative aux Données Personnelles vous disposez des droits suivants, dans la limite de leur applicabilité (ex : il n'est pas possible de s'opposer à un traitement de données fondé sur une obligation légale) :

- **Droit d'accès** : vous pouvez obtenir la confirmation que vos données sont traitées et, le cas échéant, d'accéder à vos données et obtenir des informations sur la façon dont ces données sont traitées.
- **Droit de rectification** : vous pouvez obtenir la rectification de toute donnée inexacte ou incomplète vous concernant
- **Droit à l'effacement** : vous pouvez obtenir l'effacement de vos données, sous réserve de l'applicabilité de ce droit.
- **Droit d'opposition** : vous pouvez vous opposer à tout moment à un traitement de vos données, sous réserve de l'applicabilité de ce droit.
- **Droit à la limitation** : vous pouvez obtenir la limitation du traitement lorsque vous vous y opposez, lorsque vous contestez l'exactitude de vos données, lorsque vous pensez que le traitement est illicite, ou lorsque vous en avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de vos droits en justice ;
- **Droit à la portabilité** : vous pouvez recevoir vos données dans un format structuré, couramment utilisé, lisible par machine et interopérable, et de les transmettre à un autre responsable de traitement
- **Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée sur un traitement automatisé** : vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant similairement de manière significative
- **Droit d'introduire une réclamation** : vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, notamment la CNIL ;
- **Droit de donner des directives sur la gestion de vos données post-mortem** : vous avez le droit de formuler des directives concernant le sort de vos données après votre décès

Les modalités d'exercice de vos droits

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le délégué à la protection des

données (voir Coordonnées du DPO ci-dessous).

Vos données personnelles pourront être traitées pour traiter votre demande d'exercice de droit.

Ce traitement repose sur notre obligation légale

de traiter votre demande dans les délais prévus par la Réglementation relative aux Données Personnelles. Vos données personnelles seront conservées 3 ans à compter de la fin de l'année durant laquelle vous avez fait votre demande.

Comment adresser une réclamation à la CNIL

Vous disposez du droit de déposer une réclamation auprès de la CNIL en vous rendant sur son site web (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>) ou par courrier à l'adresse suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ».

Coordonnées du DPO

DIAC Location a désigné un délégué à la protection des données dont la mission est de veiller au respect de la réglementation relative à la protection des données et de faire la liaison avec la CNIL et toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Le délégué à la protection des données peut être contacté :

• Par email : dataprotectionofficer-france@mobilize-fs.com

• Par courrier : 14 av. du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand Cedex

Conformément à l'article 12.3 du règlement européen (UE) 2016/679 (RGPD), DIAC SA s'engage à répondre aux demandes formulées dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Destinataires au sein du groupe

• Les autres entreprises du Groupe Mobilize Financial Services qui figurent sur la liste consultable sous le lien suivant : <https://www.mobilize-leaseandco.fr/mentions-legales/#societes>

• Les entreprises du Groupe Renault et les membres agréés de son réseau qui figurent sur la liste consultable sous le lien suivant : <https://cdn.group.renault.com/datasharing-group-renault/DGR-RCI-FRA.pdf>.

Signature du locataire :

Omar YAQOUB
Naire de Creil
Président de l'ACSE -



REF : RGPD-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

EX : DIAC LOCATION

Réf : RGPD.MLC.12-2025

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260430-011-AI

SLO

**MOBILIZE
LEASE&CO**

DIAC LOCATION S.A., agissant sous la marque commerciale MOBILIZE LEASE & CO,
société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de 29 240 988 €
Siège social: 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex.- N° de
téléphone : 03 44.64.64 00 SIREN 329 892 368 R.C.S Bobigny - N°
d'identification T.V.A.: FR84 329892368 - Code APE: 7711B - N° ORIAS 07 004 967
www.orias.fr



CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE - Engagement de location

Conclu en face à face

CLIENT

Siret : 216001743 00527
STE COMMUNE DE CREIL

Edité le : 24/04/2026 à 10:56:44
Numéro de contrat référent : F4099854

Adresse : PLACE FRANCOIS MITTERRAND
BP 76
60100 CREIL (FRANCE)
Tél : /

Ce numéro de contrat référent servira de référence
pour le(s) véhicule(s).
Un numéro de contrat pour chaque véhicule sera
communiqué sur le procès verbal de livraison.

COMMANDE effectuée par le locataire auprès du fournisseur
LA LOCATION EST FAITE DANS LES CONDITIONS ET OPTIONS SOUSCRITES CI-APRES

Location	Par véhicule	1 VEHICULE
	Durée	
100 000 Km	80 mois	
LOCATION MAINTENANCE		NOUVELLE RENAULT CLIO
Gestion de parc incluse.	400.47€	TECHNO TCE 115 CH
dont maintenance	62.04€	VP/VN
Véhicule de révision	inclus	
Assistance aux véhicules et aux personnes incluse.		
PRESTATIONS :		Options :
Malus éco Echéancé (**)	4.20€	Roue de secours temporaire
		Peinture noir étoile
		Acc tapis + ecrou
		Frais et taxes :
		Carburant à la livraison
		Certificat Immatriculation
Sous-total loyer et prestations	404.67€	
Montants exprimés en TTC		

TOTAL GENERAL

404.67€

Coût de la décote véhicule (pour 100 km supplémentaires)

4.32€

Mode et délai de paiement : Payable par Mandat administratif à 30 jours - Périodicité mensuelle

Conformément aux articles 266-1 et 267-I-1 du Code général des impôts, ce véhicule est soumis à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (« malus ») pour un montant de 210.00 Euros (*)

(**) La refacturation, au locataire, du montant du malus éco, est étalée sur la durée du contrat de location. Ladite refacturation est soumise à la TVA au taux de 20%.

(*) Montant(s) calculé(s) à litre indicatif sur la base du taux de CO2 communiqué par le constructeur du véhicule, susceptible(s) d'évoluer en fonction des caractéristiques précises du véhicule loué à la livraison du véhicule

Restitution du véhicule (art. 12 des conditions générales de location) : loueur

Lieu de restitution : Tout établissement ou concessionnaire de la marque en France Métropolitaine .

Vendeur : GOMES XAVIER - Code Affaire : A566G



REF : CAPDOCCON-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-

EX : DIAC LOCATION

Réf : 03-2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20260430-011-AI



DIAC LOCATION S A , agissant sous la marque commerciale MOBILIZE LEASE & CO,
société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de 29 240 988 €
Siège social: 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex.- N° de
téléphone : 03.44.64.64.00 SIREN 329 892 368 R.C.S Bobigny - N°
d'identification T.V.A : FR84 329892368 - Code APE: 7711B - N° ORIAS 07 004 967
www.orias.fr



De convention expresse entre les parties, le client reconnaît :

• En cas de souscription sur un support papier, avoir préalablement été informé, lors de la commande, de la mise à sa disposition des conditions générales de location, des prestations optionnelles et des annexes :

- sur le site www.mobilize-fleetboard.fr/mobilize-lease-and-co dans les conditions de l'article 1366 du Code civil,
- ou sur support papier à sa demande ;

• que le présent engagement de location est régi par les conditions générales de location, des prestations optionnelles et annexes disponibles à tout moment sur ledit site sous la référence ci-contre, à l'exclusion de toute autre version ;

• être informé qu'il peut, sur simple demande au loueur et à tout moment, recevoir gratuitement lesdites conditions générales et annexes sous format papier ;

• avoir pris connaissance desdites conditions et annexes ci-contre référencées qu'il approuve y compris celles des articles "Fin de location" et "Loyers". Ces conditions et annexes font partie intégrante du contrat ;

• être un utilisateur professionnel averti et avoir reçu des documents d'informations sur les assurances et la protection des données personnelles et en avoir pris connaissance.

Référence des conditions générales et des prestations optionnelles
DL.CGWLD 2025 12.15



MOBILIZE LEASE & CO
14 Avenue du Pavé Neuf
93168 Noisy-Le-Grand

Cachet et signature du Locataire
Précédée de la mention "Lu et approuvé"
M. YAQOUB OMAR

« Lu et approuvé »

A CREIL Le 28/4/2026



REF : CAPDOCCON-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093-
EX : DIAC LOCATION
Réf : 03-2026

S'LO



FORMULAIRE D'INFORMATIONS CHORUS PRO FACTURES DEMATERIALISEES



Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la dématérialisation des factures pour les administrations est obligatoire dans le portail Chorus Pro. Chaque établissement public peut y paramétrer deux champs références si elle le souhaite (un code service et/ou un numéro d'Engagement).

Suite à la commande récente que vous avez réalisée auprès de votre concessionnaire Renault/Dacia avec la mise en place d'un contrat de location longue durée ou d'un contrat de location de batterie, merci de bien vouloir compléter les éléments ci-dessous concernant votre souhait.

1. CLIENT

Raison Sociale :

N° Siren : Siret :

Adresse :

2. INFORMATIONS CHORUS PRO

Cocher la(les) case(s) correspondante(s) :

- Je souhaite qu'un code service soit rattaché au(x) contrat(s) Diac Location et apparaisse sur les factures
- Je souhaite qu'un numéro d'engagement soit rattaché au(x) contrat(s) Diac Location et apparaisse sur les factures
- Je ne souhaite pas rattacher un code service et/ou un numéro d'engagement au(x) contrat(s) Diac Location
(dans ce cas, seul le numéro de siret figurera sur les factures)

Merci de compléter le code service et/ou le numéro d'Engagement à faire figurer sur les factures des contrats Diac Location ci-dessous (si vous avez coché la 3^{ème} case, ne renseigner que le(s) numéro(s) de dossier Diac Location) :

N° de contrat Diac Location	Code service	Numéro engagement
F4099654	RT	260415

Si vous disposez de contrats déjà actifs chez Diac Location, veuillez compléter l'annexe 1 jointe concernant ces données.

Fait en deux exemplaires originaux

DIAC LOCATION 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-Le-Grand Cedex	Cachet du locataire	Signature du locataire : Omar YAGBOUB Maire de Creil Président de l'ACSE
---	---------------------	---

Diac Location S.A., société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex
SIREN 329 892 368 R.C.S. Bobigny - N° d'identification T.V.A. : FR84 329892368 Code APE : 711B - N°ORIAS : 07 004 967 www.orias.fr



REF : CHORUSPRO-F4099654-A566G-d256106-20260423-26042111414093
EX : DIAC LOCATION

Réf : CHORUSPRO.DIACLOC

